

❖ Commanderies par département ❖

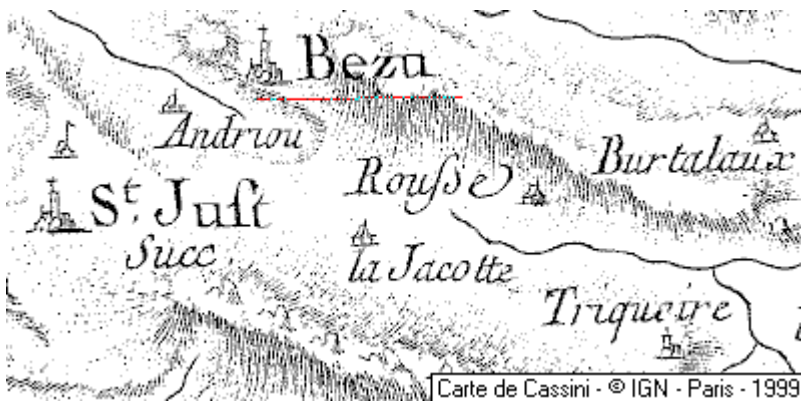
Les commanderies de France triées par département

Département de l'Aude

Bezu (Le) (11)

Domaine du Temple de Saint-Just-et-le-Bézu

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Quillan - 11



Domaine du Temple de Saint-Just-et-le-Bézu

Sur la commune de Saint Just et le Bézu, un château aurait appartenu un moment seulement aux templiers.

Saint-Just-et-le-Bézu

- Bézu (Le), hameau de la commune de Saint-Just-et-le-Bézu.
- Bézu (Le), ruines de l'ancien château féodal, commune de Saint-Just-et-le-Bézu.

Espérazza, commune canton de Quillan, église paroissiale dédiée à la Sainte-Vierge.
— De Esperazano, 1236 (Archives de la Haute-Garonne, Malte, Campagne, II, 11)

— De Esperasano, 1274, (Archives de la Haute-Garonne, Malte, Campagne, II, 31)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude*, par l'Abbé Sabarthès - Paris - M. DCCCC. XII.

Saint-Just-et-le-Bézu

1151 (n. st.), 22 février

Bernard Sesmon du Bézu donne son âme et son corps, et 1.000 sous melgoriens pour subvenir aux besoins de la milice, aux frères de cette même milice du Temple, qui le reçoivent dans leur fraternité et lui remettent en viager un honneur qu'ils possédaient dans la « villa » d'Espéraz, que Bernard s'engage à faire valoir selon ce contrat.

Sources: *Cartulaire des Templiers de Douzens*, page 171 - Publié par Gérard et Elisabeth Magnou sous la direction de Philippe Wolff. Paris 1965

Saint-Just-et-le-Bézu

D'après l'Abbé Mazaières, les Templiers auraient séjournés dans la vallée du Bézu à la fin du XIIIe siècle ou au tout début du XIVe siècle.

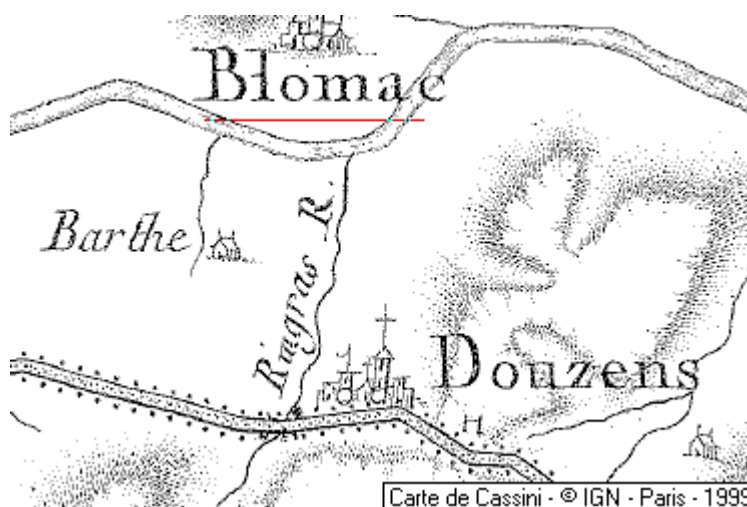
Sources: *Mémoires de la Société des Sciences de Carcassonne*, volume 3. Carcassonne, 1957-1959.

Top

Blomac (11)

Maison du Temple de Blomac

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu - 11



Localisation: Maison du Temple de Blomac

Les Templiers ont fondés une « domus templi » sur le territoire de Blomac. Cette maison était très importante, elle possédait, quatre moulins sur la rivière « Le Frasquel », des jardins, des vignobles, des terres cultivées, des vignes et des redevances sur ces vignes, c'était aussi un terroir de « villa » importantes.

Quelques Actes du Cartulaire de Douzens pour Blomac

1141, 1er décembre

Bernard Guilhem et sa famille concèdent aux frères du Temple le droit d'établir des biefs (capudaqui) dans « l'honneur » qu'ils tenaient en fief de Bérenger Boleta dans les terroirs de Blomac et Douzens, et reçoivent d'eux 40 sous narbotins - Bérenger Boleta et les siens font la lausime de cette donation et reçoivent pour elle 10 sous narbotins.

Dans la marge de gauche, titre de la fin du XIIIe siècle: Instrumentum lucri de capitis paxeriarum molendinorum de Dozinchis.

1159 (n. st.), 26 mars

Guilhem Bernard de Laredorte et sa femme accordent aux frères du Temple le droit d'établir des biefs (capudaqui) dans « l'honneur » qu'ils tenaient en fief de Bérenger Boleta aux terroirs de Blomac et de Douzens; ils leur en transmettent le dominium et reçoivent d'eux 40 sous melgoriens.

1133, 29 mars-1134, 21 mars

Laurette donne aux chevaliers du Temple qui luttent vaillamment contre les Sarrasins, avec le consentement de son mari, tout ce qu'elle possède en tenanciers ou redevances dans la « villa » de Douzens, et deux condamines dans le terroir du château (castrum) de Blomac.

1142, 9 décembre

Pierre d'Auriac et les siens donnent à la milice les biefs (cabedacs) des moulins édifiés par elle sur l'Aude, mais faisant partie de « l'honneur » de Blomac qu'ils avaient inféodé. Ils font la lausime des acquisitions que la même milice pourrait y faire venant de leurs feudataîres.

1154, 22 novembre

Pons Porcel et les siens, avec le consentement de Raimond de Blomac et de ses frères, donnent ensemble à la milice leur bief situé dans le terroir de Blomac. Pour ce don, Raimond de Blomac reçoit d'elle deux setiers de froment valant 9 sous melgoriens; Pons Porcel obtient le prêt d'un muid de froment de même prix, valeur pour laquelle la terre

(où se trouvait le bief) était engagée.

Pierre Bernard de la Porte (de ipsa Porta) et les siens donnent à la milice du Temple « l'honneur » qu'ils avaient dans la « villa » et le terroir de Blomac, que la milice avait libéré d'un gage de 30 sous melgoriens et 3 sous ug. en monnaie octena.

1141 (n. st.), 16 avril

Pierre d'Auriac et sa femme donnent à la milice du Temple une digue (paxeria) située dans leur alleu de Blomac, et lui accordent la lausime des acquisitions qu'elle pourra y faire venant de leurs feudataires.

1142, 25 juin

Pierre d'Auriac et sa femme donnent à la milice du Temple les biefs (cabedax) qui se trouvent dans leur alleu de Blomac pour la digue (paxeria) de ses moulins, là où ils sont, ou là où elle voudrait les transporter.

*sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Brucafel (11)

Maison du Temple de Brucafel

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Carcassonne - 11



Localisation: Maison du Temple de Brucafel

1133, 1er avril, Roger de Béziers donne en franc alleu à Hugues Rigaud et à ses

confrères du Temple, avec l'assentiment de ses barons, et avec l'accord de sa mère Cécile, vicomtesse de Carcassonne, et de ses frères Raimond Trencavel et Bernard, sa « villa » de Brucafel avec tout ce qu'il y possède, et une terre située dans le faubourg Saint-Michel de Carcassonne, où la milice pourra construire une « villa », y envoyer des hommes à l'exception de ceux de Roger sans qu'eux ou la terre soient soumis aux droits seigneuriaux.

1166 (n. st.), 14 mars, La milice du Temple accense à Arnaud de Carcassonne et à trois autres associés un établissement de meunerie (molnare) dans le terroir de Brucafel, sur l'Aude, comprenant jusqu'à six moulins dans le même casal, avec faculté de les déplacer le long de la rivière, moyennant un cens annuel de 20 setiers de froment et de 20 setiers d'orge, la libre mouture de 4 setiers de « blad » par semaine et la moitié du produit de la pêche; les moulins et leurs usagers seront placés sous la garde du Temple. L'acapte est de 20 sous melgoriens.

1163, 7 novembre, Gaillard (Galardus) de Montirat vend en alleu à la milice du Temple « l'honneur » qu'il possédait dans la « villa » et le terroir de Brucafel pour la somme de 400 sous melg., sur laquelle 200 sous ont été déjà donnés par la milice à ses ascendants.

Cartulaires des Templiers de Douzens, publiés par Pierre Gérard et Elisabeth Magnou, Paris 1965

Brucafel, commune de Carcassonne.

— Ancein membre de la Maison du Temple de Douzens, puis des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

— Burchafolles, 858 (Archives de l'Aude, H 65)

— Buracfol, 1034 (H. L. V, pr, 201)

— De Brucafollis, 2167 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Brucafol, I, 14)

— S. Genesius de Brucafolio, 1269 (Mahul Alphonse, VI, 2e partie, page 388)

— Brucafolium, 1305-1345 (Mahul Alphonse, VI, 1e partie, page 11)

— Ad Burcafollis, 1337 (Archives de l'Aude, G 73)

— Bouquefeil, 1503-1589 (Bibliothèque de Carcassonne, manuscrit 9551, folio 187)

— Bruenefel, Bruquefel, XVIIe siècle (Archives du chapitre de Carcassonne, Inventaire, pages 17 et 77)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Aude, par MM. Théophile Boutiot et Emile Sogard. Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXIV.

Saint-Jean-de-Brucafel

- Saint-Jean, ferme et métairie sur l'Aude, commune de Carcassonne.
- Ancien membre de la maison du Temple de Douzens puis des Hospitaliers de Saint-Jean, sous le nom de Saint-Jean de Brucafel.
- Domus Templi de Burcafolis, 1318 (Mahul Alphonse, VI, 2e partie, page 387)
- La métayrie de Saint-Jean de Brucafol, 1620 (Archives de la Haute-Garonne, H 61, fonds de Malte et de Brucafol, II, 1)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Aude, par MM. Théophile Boutiot et Emile Sogard. Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXIV.

Saint-Geniès

- Saint-Geniès, commune de Carcassonne.
- Ancienne église au territoire de Brucafel.
- Sanctus Genesius de Brucafolio, 1269 (Mahul Alphonse, VI, 2e partie, page 388)
- Saint-Géniès, 1623 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte et de Brucafel, II, 8)
- Saint Gineys, esglise et simetière à Saint Jean de Brucafel, 1641 (Archives de l'Aude, C, recherches, diocésaine, Carcasonne)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Aude, par MM. Théophile Boutiot et Emile Sogard. Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXIV.

Localisation de Brucafel



Localisation: Saint-Geniès de Brucafel

Le diagnostic sur la future ZAC du Minervois a permis la redécouverte du village médiéval de Brucafel. Situé au nord de la ville basse de Carcassonne, le projet de ZAC englobe en effet l'emplacement connu de l'église Saint-Geniès de Brucafel et de son

cimetière. Les archives mentionnent explicitement le village de Brucafel au XIIe siècle, lors de sa donation aux Templiers.

Les premières traces d'occupation humaine consistent en un groupe de silos datés du Néolithique final, voire du début de l'Age du Bronze. En un autre point de l'emprise, quelques foyers à pierres chauffées ont été observés, mais se trouvant en bordure d'un paléo-vallon, ces structures ont été noyées immédiatement sans qu'on puisse les étudier véritablement. À l'époque républicaine, le territoire est manifestement cultivé, si l'on en juge par les tronçons de fossés mis au jour çà et là. Aucune organisation claire de ces fossés ne se dessine, ce qui exclut une interprétation comme enclos de ferme. Ils doivent seulement matérialiser des terres agricoles. Les amphores recueillies dans leurs comblements fournissent une date autour de la première moitié du Ier siècle avant notre ère.

Après un hiatus chronologique courant sur toute l'Antiquité, le site de Brucafel semble créé ex nihilo au moins dès le IXe siècle, peut-être avant. Même si nous ignorons son statut, le lieu est déjà identifié et doit donc contenir à minima quelques manses paysannes. Nous manquons cruellement d'indices chronologiques pour phaser cette formation d'un terroir villageois. À titre d'hypothèse, nous proposerons d'y associer très tôt un cimetière en plein champ. Le site prenant de l'importance, il semble qu'une église soit fondée aux alentours de l'an Mil et que le cimetière se développe alors à sa périphérie. En 1133, date à laquelle Roger de Béziers donne en franc alleu à Hugues Rigaud et à ses confrères du Temple, la villa et « tout ce qu'il y possède en hommes, femmes, terres, vignes, manses... » donc le domaine fiscal de Brucafel. Le terme de villa désigne alors le village. Les bâtiments se sont multipliés depuis le IXe siècle. Dans le périmètre de près de deux hectares où s'étend la plupart des vestiges médiévaux, la première impression en regardant le plan de masse est celle d'un village ouvert avec un manque d'organisation flagrante. Les divers bâtiments ne suivent pas un plan rationnel, signe de leur construction sur une période étalée dans le temps et sans conception préalable. Les ajouts s'effectuent suivant les besoins et sans doute sans contrainte liée à une clôture quelconque.

Se pose ensuite la question de l'usage des bâtiments, simples habitations privées ou dépendances d'un domaine seigneurial. Si la galerie identifiée comme le bâtiment B s'apparente à une architecture liée au pouvoir, le bâtiment C et sa pièce avec foyer comprend au moins une partie résidentielle. Il faut souligner qu'en l'absence de modules complets déterminer la hiérarchie sociale à travers ces constructions est impossible.

Toutefois, l'emploi de fondations massives en pierres est un argument pour y voir une construction de « haut rang » en comparaison avec d'autres sites similaires datés autour de l'an Mil qui ne livrent généralement que des architectures sommaires de terre et bois. La fonction du bâtiment A est encore plus problématique. Il s'agit de la seule construction au contact du cimetière ; il faut alors se demander s'il ne s'agit pas de l'église Saint-Geniès. Cependant ce bâtiment B ne ressemble en rien à une église, même carolingienne. Toutefois l'église Saint-Geniès représentée sur le plan terrier de 1714 était un rectangle de 10 m de long sur 6 m environ de large. Ses dimensions correspondent au bâtiment A en tenant compte de la restitution de la façade fantôme nord. La coïncidence est troublante et elle renvoie à la date de création de l'église. Si elle est fondée vers l'an Mil, l'église Saint-Geniès peut encore disposer d'un chevet plat comme beaucoup d'églises du haut Moyen Age languedociennes, mais celui-ci est généralement séparé de la nef par un léger retrait, voire un embryon de transept. Un plan simplement rectangulaire n'est envisageable que pour des périodes plus anciennes antérieures au VIII^e siècle (comme à Saint-Genies de Litenis dans l'Hérault). Or, au stade du diagnostic, aucun argument archéologique ne permet de proposer une date aussi ancienne. La typologie des tombes fournit même un argument en faveur d'une fondation plus récente.

Dans la discussion sur la date de fondation de l'église, il nous semble important de dire quelques mots du vocable de Saint Geniès. Le culte de ce martyr arlésien de la fin du III^e siècle connaît une grande popularité en Provence et en Languedoc où l'on trouve de nombreuses églises placées sous sa protection. Grégoire de Tours au VI^e siècle rapporte que l'archevêque de Narbonne se glorifiait de posséder en sa cathédrale des reliques de ce saint. Toujours dans l'Aude, la paroisse de Caunes-Minervois est dédiée à Saint-Geniès dès 791 (mention la plus ancienne d'une paroisse) et aurait également possédé des reliques du martyr (Griffe 1976). Si le critère du vocable n'est pas décisif pour l'ancienneté d'une fondation, il montre bien que le culte de ce saint est populaire très tôt dans l'Aude et que les dédicaces d'églises bien antérieures au Xe siècle. Si le bâtiment A n'est pas l'église Saint-Geniès, où se trouve celle-ci ? L'emplacement le plus probable est situé juste au nord du bâtiment A, entre le sommet de la tranchée 175 et la tranchée EO 171. Et si ce n'est pas le cas, l'église St-Geniès peut-on pour autant en faire un bâtiment civil ? La relation entre cette construction et les tombes qui la jouxtent n'est pas fortuite. On pourrait alors envisager que ce bâtiment soit la première chapelle funéraire du domaine de Brucafel utilisée par la famille des propriétaires du lieu et, que par la suite, elle a pu être remplacée par une église plus vaste lorsque la population s'est accrue. L'absence de vestiges et de céramiques au-delà des XII^e - XIII^e siècles

laisse entrevoir l'abandon partiel ou total du site peu de temps après la récupération de ces terres par les Templiers. Cette désertion est-elle réelle ou une vision erronée due à notre perception partielle du diagnostic ? Il existe toutefois un évènement de taille qui pourrait expliquer un abandon quasi complet au XIIIe siècle, la création de la ville basse de Carcassonne par Saint- Louis à la suite de la croisade contre les cathares. La ville nouvelle se trouve en effet à quelques encablures au sud de Brucafel et a forcément dû jouer un rôle attractif important. Il est même possible qu'une partie du territoire de Brucafel ait été prise pour la fondation de la bastide. Brucafel n'est alors plus qu'un lieu-dit avec peut-être une ou deux habitations paysannes. Après la dissolution de l'ordre du Temple et le transfert de son bien de Brucafel aux Hospitaliers de Saint- Jean-de-Jérusalem, les nouveaux possesseurs créent la commanderie Saint-Jean en bordure de l'Aude. L'église et le cimetière sont-ils encore en usage ? Sans doute de manière épisodique, puisque l'église Saint- Geniès est encore considérée comme une annexe de la paroisse de Gougens en 1714.

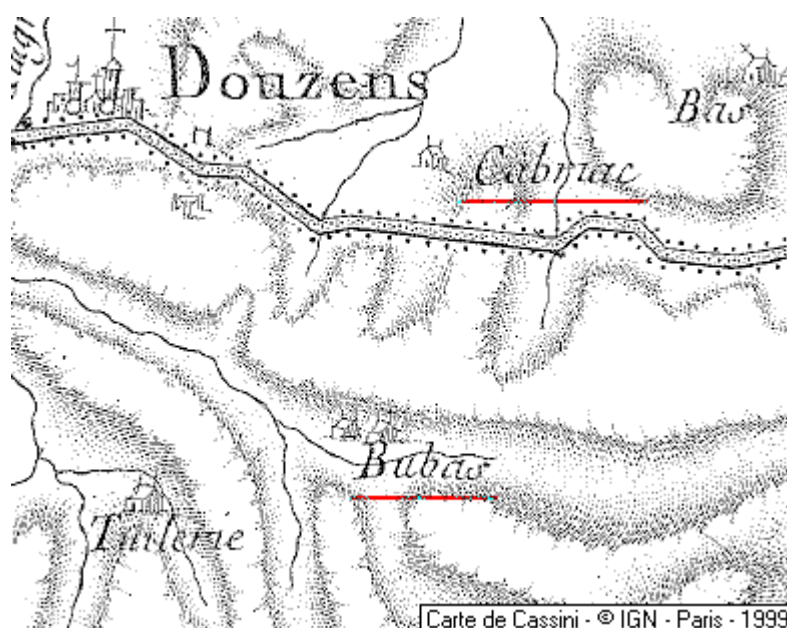
Sources: *Le Société d'études Scientifiques de l'Aude* - **Brucafel**

Top

Bubas et Cabriac (11)

Maisons du Temple de Bubas et Cabriac

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu, Commune: Comigne - 11



Localisation: Maisons du Temple de Bubas et Cabriac

Les Templiers de Douzens, avaient dans l'environnement de la commanderie même, une possession qui se nommait « Bubas », tout comme pour « Cabriac », elle était elle aussi très importante et d'un très gros revenu.

1133, 11 avril, Bernard de Canet, Aimeric de Barbaira et ses frères, Pierre-Raimond de Barbaira et leurs familles donnent au Temple le château (castrum) de Douzens, tout ce qu'ils possèdent en terres et en droits dans le château, la « villa » et son terroir, ou qui y est tenu d'eux. Guilhem Mantilinus y ajoute la moitié d'une vigne à Bubas. Aimeric de Barbaira et Guilhem Chabert (Xatberti) son frère donnent leur personne au Temple.

1157 (n. st.), 9 mars, Pierre de Saint-Jean, précepteur de Douzens, échange avec Guilhem Mantilini et les siens une vigne et 20 sous melgoriens contre deux terres allodiales, le tout dans le terroir de Bubas.

1135 (n. st.), 28 janvier, Raimond Mantilini et sa femme donnent aux frères de la milice une vigne située dans le terroir de Bubas, et reçoivent d'eux pour cette « vente » un cheval.

1159, 27 novembre, Guilhem Mantilini, sa femme et ses enfants vendent au Temple un champ, un casal, une demie fache et une issue dans le terroir de Bubas, moyennant un cheval.

1163, juin, Pierre de Bubas et sa famille échangent avec les frères de la milice une pièce de terre dans le terroir de Cabriac, contre un « honneur » à Bubas.

1159, 13 juillet, Garsen (Garsendis) et les siens échangent avec Hugues de Bubas, leur parent, et ses confrères du Temple, un jardin sis au terroir de Cabriac et dont une convention règle l'irrigation, contre une pièce de vigne, 10 sous, valeur pour laquelle ils avaient engagé au Temple une terre, et le rachat du gage de 8 sous qui grevait le jardin.

1138, 22 juin, Guilhem Mantilini et sa famille vendent au Temple en alleu une vigne dans le terroir de Saint-Martin de Bubas, pour un boeuf valant 20 sous narbonnais et deux setiers de froment.

Bubas, localité disparue, commune de Douzens

- Ancien fif et seigneurie dépendant de Lagrasse depuis 1272.
- Ancien prieuré sous le vocable de Saint-Martin.
- In terminio sancti Martini de Bubars, 1138 (Archives de Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Douzens, I, 16)
- Ad vian Bubariis, 1175 (Archives de Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cabriac, I, 17)
- Castelum de Bubars, 1215 (Archives de Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cabriac, II, 24)
- Castrum seu villa Bubariis, 1262 (Archives de l'Aude, H 145)
- Rector de Bubaribus et Cabriaco, 1347 (Archives du Vatican)

Cabriac, ferme et château moderne, commune de Douzens.

- Ancienne propriété des Templiers de Douzens puis des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.
- Villa quae vocatur Cabriaco, 1036 (Bibliothèque Nationale, manuscrit latin 5211d, n.5)
- Villa Cabrario, 1036 (Ibidem)
- Chabriacum, 1132 (Archives de Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cabriac, I, 3)
- Cabriagium, 1172 (Ibidem, I, 13)
- Cabriachum, 1262 (Archives de l'Aude, H 145)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.*

Top

Cabriac (11)
Maison du Temple de Cabriac <i>Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu, commune: Douzens</i> <i>11</i>



Localisation: Maison du Temple de Cabriac

Les Templiers de Douzens, avaient dans l'environnement de la commanderie même, une possession qui se nommait « Cabriac », elle était elle aussi très importante et d'un très gros revenu.

Je vous donne quelques actes qui concernent cette Maison de Cabriac

1169, 24 novembre. Gilles fait don à la milice du Temple, avec le consentement de son père, de sa personne et de « l'honneur » qu'il avait dans le territoire de Cabriac.

1169, 5 mars. Raimond d'Albas fait son testament, par lequel il donne à la milice du Temple sa personne, son « honneur » et tous les biens qu'il avait dans la « villa » et le terroir de Cabriac.

A. Original: Arch. Haute-Garonne, H Malte, fonds de Douzens, liasse 29 (anc. Cabriac, liasse 1, n° 9).

La concordance d'un mercredi avec le 5 mars s'observe bien en 1169; le millésime a donc changé avant cette date. Le scribe a donc employé soit le style de Noël, soit plus probablement le style de l'Annonciation selon le calcul pisan.

1169, 9 décembre. Alazaïs (Aladaicia) Xatmara, ses enfants et son gendre vendent au Temple trois pièces de terre dans le terroir de Cabriac, pour 104 sous melg. - Serment de Gaviosa.

1157, 11 février. Bernard, fils de Raimond At (Ato) et sa soeur Columba donnent au Temple « l'honneur » qu'ils avaient dans les terroirs de Douzens et Cabriac, avec réserves concernant les droits de Columba et de son mari, plus trois vignes à Villar-

Tinhol et des fief s que Raimond tenait du Temple.

1163, juin. Pierre de Bubas et sa famille échangent avec les frères de la milice une pièce de terre dans le terroir de Cabriac, contre un « honneur » à Bubas.

1159, 13 juillet. Garsen (Garsendis) et les siens échangent avec Hugues de Bubas, leur parent, et ses confrères du Temple, un jardin sis au terroir de Cabriac et dont une convention règle l'irrigation, contre une pièce de vigne, 10 sous, valeur pour laquelle ils avaient engagé au Temple une terre, et le rachat du gage de 8 sous qui grevait le jardin.

1171, 4 mars. Garsen (Guarsendis) confirme en son nom et en celui de ses enfants la donation faite au Temple par feu Raimond d'Albas, son frère, d'un « honneur » à Cabriac. Si les frères de la milice ne pouvaient entrer en possession des biens donnés, elle devrait leur restituer les 25 sous melg. qu'elle a reçus d'eux en aumône. Elle confirme par serment l'ensemble de ces dispositions.

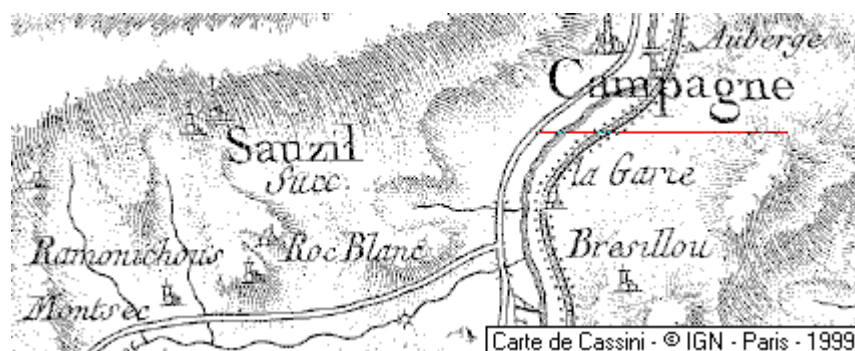
1110, 24 avril. Arsen (Arsendis) et Lucie échangent avec Foi leur soeur « l'honneur » de Cabriac contre un autre honneur ayant appartenu à leurs parents. Lucie échange avec Foi les trois parts qu'elle possède sur les oliviers de « Vassa », engagées par Raimond « Siger », contre une vigne à Barbaira. Clauses de réversibilité en faveur de Foi.

Le nom d'Ermengau de Barbaira, cité à la fin, se retrouve à la date de 1113 (n° 89). Bien que n'intéressant pas directement le Temple, cet acte a été joint au précédent à cause de l'honneur de Cabriac: il n'y a pas de raison de penser que sa date soit erronée.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Campagne-sur-Aude (11)
Maison du Temple de Campagne-sur-Aude <i>Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Quillan - 11</i>



Localisation: Maison du Temple de Campagne-sur-Aude

1147, 19 juillet - Roger Ier, comte de Carcassonne, donne à la milice du Temple: sa « villa » de Campagne sur les deux rives de l'Aude, qu'elle a dégagée pour une dette de 3.000 sous ugoniens; deux « casales » dans la « villa » d'Arborbel, au terroir de Caudeval; trois hommes avec leurs manses dans la « villa » de Falgayrac; le droit d'avoir un four pour ses usages propres à Carcassonne; l'exemption de toute leude ou péage dans ses terres. Ni lui ni ses agents n'exerceront la justice ni aucune contrainte dans les biens cédés, dont les habitants seront dispensés du service d'ost envers lui. - Cette donation est confirmée par le comte lors de son départ pour Jérusalem, au port de la Tourelle à Agde.

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Campagne-sur-Aude, Cartulaire

Domus « de Campania » (Campagne-sur-Aude, arrondissement de Limoux, canton de Quillan) raro quidem fit mentio.

Domus Templi in Carcassensi (Douzens, Cours, Carcassonne) et in Reddensi pagibus (La Nougarède, Campagne) sitae balliviam constituebant a magistris rectam: hosce a singularium domuum praeceptoribus distinguere oportet, quod non fecerunt auctores optimi qui de domibus his adhuc scripserunt. Hoc equidem nonnunquam facile est, cum satis expressum nomen assumunt:

« preceptor honoris quem fratres mil. T. Jber. habent in episcopatu Carcassensis atque Redensis » (1167);

« magister omnis honoris militio que sunt (sic) in vicecomitatu Carcassensis et Redensis » (1169);

« comendator omnium domorum milicie que modo sunt in patria Carcassensis et Redensis » (1192);

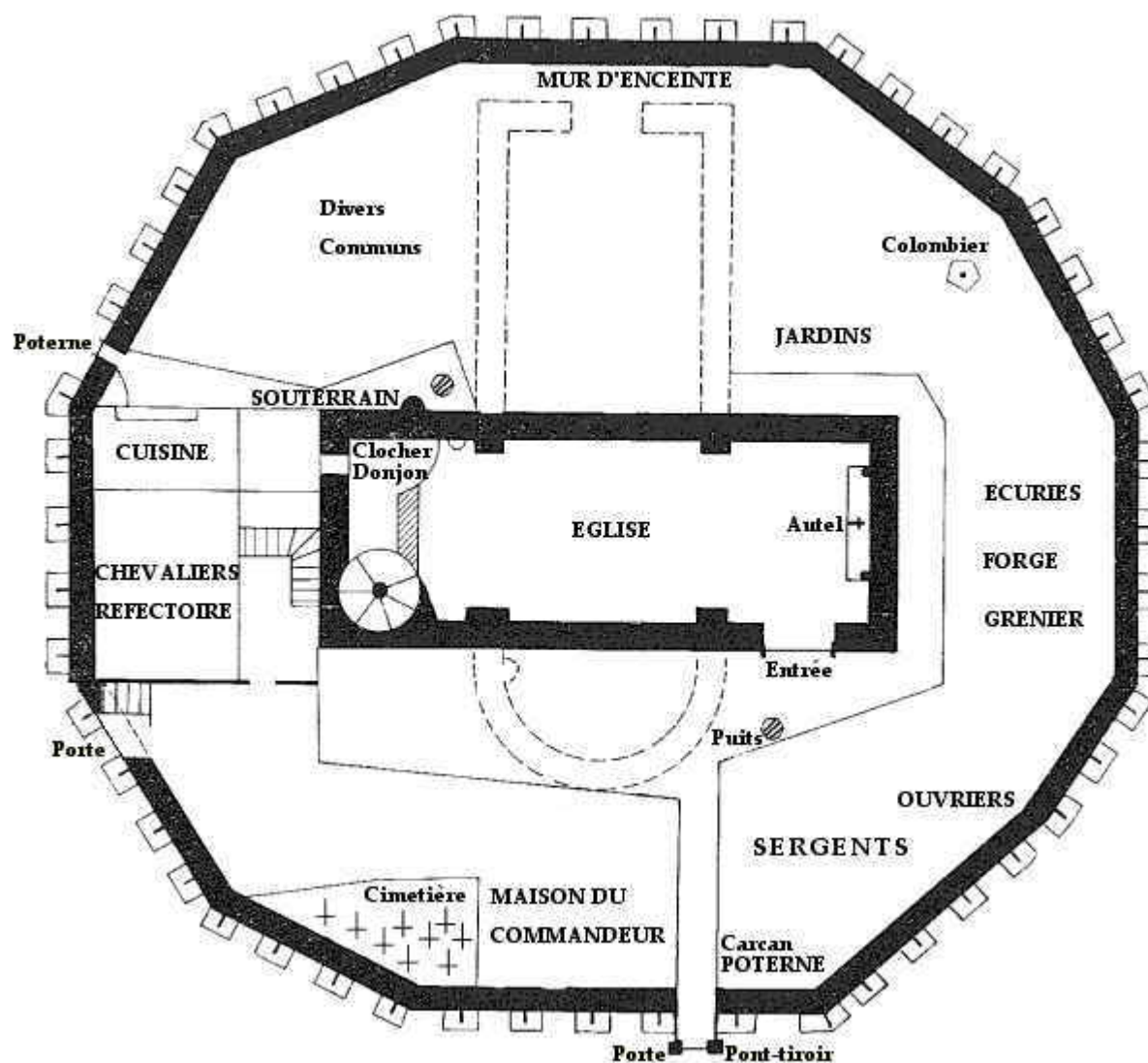
« commendator Carcassensis, Redensis, Minervensis et Narbonensis » (1214, 1215);
« commendator domorum Templi in Redensi et Carchassensi diocesibus » (1227);
« preceptor domorum Templi Carcassensis et Redensis » (1239);
« preceptor domorum Templi in Carcassesio et Redesio » (1274), etc.

Sources: E-G. Léonard, Introduction au Cartulaire Manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le Marquis d'Albon.

Campagne-sur-Aude

En 1147, Roger Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne se prépare pour la seconde croisade, avec Alphonse Jourdain comte de Toulouse. Tombant gravement malade Trencavel, rédigeant son testament, cède aux frères de la milice du temple le lieu de *Campanha* ainsi que d'autres biens qu'il avait gagé pour financer son expédition.

Les templiers s'y installent et en améliorent les défenses. La forme caractéristique est encore visible au centre du village. Le fort circulaire dominé par un donjon s'élève sur une légère motte dans une boucle de l'Aude, les treize pans de son périmètre de murs à créneaux hauts d'une dizaine de mètres; l'ensemble se développe sur un pourtour de 220 mètres environ, pour une superficie de 2 000 m².



Plan du domaine du Temple - Sources: templiers.org

Le tout était cerné par un fossé de quatre ou cinq mètres de large, bras détourné de la rivière, que franchissait un pont tiroir (C'est à l'emplacement de ces fossés, comblés, que se trouve la promenade circulaire). La porte, encore en son état d'origine, permettait, par une ruelle étroite bordée de maisonnettes et du logis du commandeur, d'arriver à la cour intérieure, au puits, à l'église (saint Sébastien), simple chapelle à l'origine, devenue, dans l'église rénovée, le transept de celle-ci.

Malgré les apparences, la position du Temple, à Campagne, était assez peu affirmée, même s'ils en étaient les seigneurs dominants. En 1271, par exemple, ils payaient une rente annuelle à l'archevêque de Narbonne. A tout prendre, il semble que le château n'a pu être, non point la caserne brillante et l'école de chevalerie que d'aucuns ont imaginées; mais une perception pour les censives locales, celles d'Espéraz et pour la gestion possible de quelques moulins sur l'Aude, ainsi que les droits de radellerie et

autres péages. Malgré certains conflits d'intérêt ponctuels, les Templiers entretenaient de bonnes relations de voisinage, avec les familles voisines de Reda (Rennes) ou d'Albendun (Le Bézou) dont certains membres intègrent l'ordre.

Sources: **Mairie** de Campagne-sur-Aude

Campagne-sur-Aude

Des recherches qui lui permettent notamment d'affirmer que le fort de Campagne-sur-Aude est bien une construction templière: « Les documents que j'ai pu consulter parlent d'une barbacane à l'entrée du fort, or il s'agit là d'une architecture arabe, qui accrédite bien la thèse templière. » Sur les cartes de l'Institut géographique national (IGN) pourtant, c'est à Saint-Just de Bézou et non à Campagne qu'on signale un fort templier. Une « contrevérité », selon notre « historien »

Sources: Quillan: Centre d'Etudes et de Recherches **Templières**. Recherches de M. Georges Kiess

Campagne-sur-Aude



L'église Saint-Sébastien à Campagne-sur-Aude - Sources: **Campagne-sur-Aude**

Au VIIe siècle, l'abbaye bénédictine de Lagrasse fonda à Campagne-sur-Aude une *cella* (tour carrée).

Le Templiers s'y installèrent en 1176, et firent les premières modifications en

construisant l'église, le pont levis, le souterrain, la maison du Temple et les remparts à 12 côtés qui s'ouvrent vers l'Est. En 1312, l'Ordre de Malte se fixa à Campagne et refit la chapelle en y ajoutant un chœur gothique.

Sources: *Site des Catholiques de l'Aude*

Campagne-sur-Aude, commune du canton de Quillan.

- Eglise paroissiale dédiée à Saint Sébastien.
- Ancienne Maison du Temple depuis 1147, puis commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.
- Cette maison du Temple dépendait de la Maison du Temple de Douzens.
- Sanctus Sebatianus de Campanea, 1156 (Archives de la Haute Garonne, fonds de Malte, commanderie de Campagne, I, 14)
- Campagna, 1156 (Ibidem, I, 15)
- Sanctus Sabastianus (sic) de Campania, 1216 (Ibidem, IV, 8)
- Castrum de Campanha, 1319 (Archives de l'Aude, E, non inventauriées)
- Campanha, 1347 (Archives Vaticanes, collection)
- Campana, 1360 (Archives de l'Aude, G 2 folio 55)
- Locus de Campanhia, 1373 (Archives de la Haute-Garonne, Malte, fonds de Campagne, I, 11)
- Fort de Campanha, 1554 (Ibidem, I, 21)
- Campaigne, 1571 (Archives de l'Aude, C, assiette diocèse d'Alet)
- Campagne, 1781 (C. diocèse d'Alet)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.*

Top

Camps-sur-l'Agly (11)
Domaine du Temple à Camps-sur-l'Agly <i>Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Couiza - 11</i>



Localisation: Domaine du Temple à Camps-sur-l'Agly

Bail à ferme perpétuelle des herbages de Camps-sur-l'Agly, concession de droit de boisage dans la forêt de Peyrosa pour les habitants de Prugnanes

Il y a un acte du 7 novembre de cette année 1268, relatif à la commune de Camps-sur-l'Agly, située en dehors du département des Pyrénées Orientales, et intéressant pour la commune de Prugnanes et pour la question des pacages.

C'est une espèce de bail à ferme perpétuelle des herbages de tout un territoire, moyennant une redevance annuelle, et assez semblable à l'acte que nous avons déjà vu relativement aux herbages d'Ultrera, mais avec cette différence que les seigneurs de Camps-sur-l'Agly ne vendent que les droits d'herbage et de boisage de ce territoire, en se réservant expressément les droits de justice, d'agrier et autres, ainsi que la propriété des terrains qui y sont situés. Il y a donc quelque intérêt pour le Roussillon et la Cerdagne à connaître ce qui se pratiquait dans le pays de Fonollet en matière de pacages.

Par cet acte les donzells Arnaud de Solage et Pierre de Cucugnan vendent ou louent à perpétuité à Raymond dez Bach, commandeur du Mas Deu et à ses successeurs, pour le prix annuel de cent sols tournois, leurs herbages situés au territoire du château de Calms « **Galamus** » (1), pour le pacage des troupeaux des Templiers, ainsi que de ceux de leurs donats, « et même des autres étrangers, » pourvu qu'ils soient dans la « cabane du Temple. » Dans le cas où les Templiers ne tiendraient pas leurs troupeaux dans lesdits pacages, ils auraient toute liberté de les vendre ou affermer à des étrangers et comme ils le jugeraient à propos. Les vendeurs donnent au commandeur du Mas Deu « toute liberté de prendre, pour les besoins et pour l'usage de ses bergers ainsi que de la maison de Prugnanes et des habitants audit lieu, du bois pour le chauffage et la

construction (ligna et fustam) dans la forêt de Peyrosa appartenant auxdits seigneurs. »

1. Ce lieu est appelé une fois de Calmut et ensuite de Calmis dans l'acte de vente. C'est peut être la première forme qui a produit le nom de Galamus (commune de Saint-Paul-de-Fenouillet) donné à l'ermitage de Saint-Antoine situé sur l'Agly, à la sortie du territoire de Calms « Galamus » où il prend sa source. Quant à la mutation du C en G, on peut remarquer que l'on mentionne dans ce même document un col de Genternac, qui devrait probablement s'écrire Centernac.

Les vendeurs se réservent ensuite expressément toute juridiction, en ce qui concerne les foriscapis, agrers et autres droits, avec la propriété des terrains, sauf les droits ou usages des herbages et boisages susdits. Ils se réservent en outre, ainsi qu'à leurs hommes de Calms « Galamus », le droit de faire pacager leurs troupeaux dans les susdits pacages, à l'exception du bétail de « trasnueita (2) » mais leurs bêtes bovines pouvaient y rester la nuit pendant l'été.

2. C'est ce qu'on appelait en Roussillon (bestiar de tranuyta), c'est à dire le bétail qui ne rentrait pas la nuit au lieu de résidence.

L'acte donne la délimitation des herbages vendus, correspondant à peu près avec les limites du lieu de Camps-sur-l'Agly, c'est à dire avec les rochers de Bugarag, avec le territoire del Boys (compris aujourd'hui dans le territoire de Candiès) et autres lieux du domaine royal de Fonollet jusqu'au lieu dit (a Campel Redon), et enfin du côté du midi « avec le territoire du château ou lieu de Prunhanes. » Il y a aussi une clause que l'on trouve rarement énoncée dans les actes de ce genre rédigés en Roussillon et Cerdagne, en vertu de laquelle les troupeaux introduits par les Templiers dans lesdits pacages pourront descendre librement pour l'abreuvement aux trois (abeuradors) dits (del Leuder d'Assanas et de la Ola), et les dommages causés par les troupeaux allant à l'abreuvement ou en revenant, seront réparés sans amende aucune, d'après l'estimation de l'un des gardes du troupeau et d'un (prohomen) de Calms « Galamus. »

Cet acte fut reçu probablement à Saint-Paul, par un notaire royal des pays de Pierre-Pertuse et de Fenouillèdes, en présence de trois religieux du Temple qui avaient accompagné le commandeur du Mas Deu, et du jurisconsulte Pierre Roig, de Perpignan, qui lui avait sans doute donné son assistance (3).

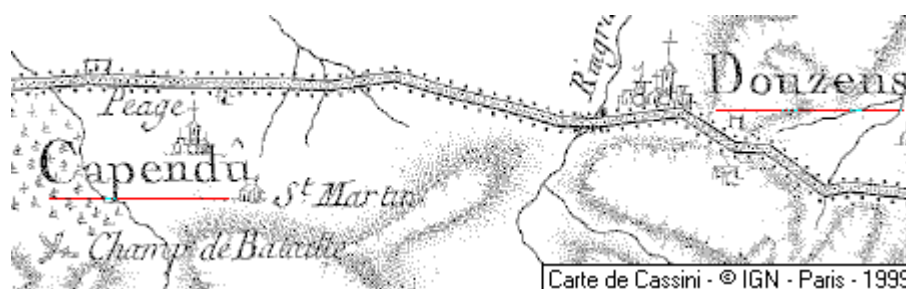
3. Pierre Roig porte le titre de juge de Perpignan dans un acte du 23 janvier 1268, ainsi que dans d'autres documents des années précédentes et suivantes. (Archives départementales, Cartulaire du Temple folio 67)

Sources: M. Puiggary, correspondant. Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Années 1834, 1835, 1836. Tome IV, première partie.

Capendu (11)

Domaine ou Maison du Temple de Capendu

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu - 11



Localisation: Domaine ou Maison du Temple de Capendu

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, vignes, redevances, pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

— 1163, [8 ou 9] juillet. Pons de Capendu donne aux frères de la milice une vigne qu'il possédait en alleu dans le terroir de Capendu.

— 1163, le 8 avant les ides de juillet, soit le 8 juillet, tombe un lundi.

— 1168, 4 octobre. Gaucelm (Gaucelmus), malade, remet à Dieu et aux frères de Saint-Jean de Carrière son âme et son corps, et leur donne une terre dans le terroir de Capendu, avec le consentement de ses frères.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Caumont (11)

Moulins du temple de Caumont

Département: Aude, Arrondissement: Narbonne, Canton: Lézignan-Corbières, Commune: Luc-sur-Orbieu - 11



Localisation: Moulins du temple de Caumont

La maison templière de Caumont et la possession de Villalier, avait à ses actifs, deux moulins sur la rivière « L'Orbieu », un terroir de « villa » importantes, des terres cultivées, des « honneurs », elle percevait des cens, des dîmes et des rentes.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

Cours (Les) (11)

Château des Templiers Les Cours

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse, Commune: Fajac-en-Val - 11



Localisation: Château des Templiers Les Cours

1138, mardi 27 septembre. Raimond, évêque de Carcassonne, et les chanoines de Saint-Nazaire font remise à l'ordre du Temple de la dîme de ce qui sert à la nourriture des frères du Temple résidant aux Cours.

Sources: Marquis d'Albon, Bullaire du Cartulaire Général de l'Ordre du Temple, 1119-1150, Paris 1913

Les Cours

- Cour (Les), ruines d'un ancien château, propriété des Templiers, commune de Fajac-en-Val; en contre-bas des ruines on distingue encore l'emplacement du cimetière; l'église était sous le vocable de Notre-Dame des Baulx.
- Villa de Curtes, 1146 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cours, I, 6.)
- Beata Maria de Cortz, ... in villa Sante Marie de Cortz, 1162 (Ibidem, Margie, XXI, 1)
- Decimae de Curtibus, 1175 (Ibidem, I, 22)
- Prope Curtes..., in decimali de Curtibus, 1269 (Archives du chapitre de Carcassonne, Ave Maria, folio 25)
- Domus Militiae Templi de Curtibus, 1292 (Mah., V, 26)
- Castrum de Curtibus, 1347 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cours, I, 12)
- Cours des Templiers, 1781 (C. Diocèse de Carcassonne)
- Le Castelas (Vulgaire)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.*

Fajac-en-Val, commune du canton de Lagrasse.

- Eglise dédiée à l'Assomption de la Sainte Vierge, annexe du Mas-de-Cours.
- Ancienne dépendance de la Maison du Temple de Douzens puis de la commanderie de Douzens, Ordre de Malte.
- Le village est divisé en deux hameaux: Fajac-le-Haut, Fajac-le-Bas.
- Le Mas de Fajac, paroisse Notre Dame dels Baus, 1581 (Archives de l'Aude, non inventorié)
- Fajac, succursalle, 1781 (Chapitre du diocèse de Carcassonne)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.*

Top

Domneuve (11)
Domaines du Temple de Domneuve <i>Département: Aude, Arrondissement: Narbonne, Canton: Tuchan, Commune: Montlaur - 11</i>



Localisation: Domaines du Temple de Domneuve

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, redevances, pâturages, bâtiments et redevances.

1170, 29 août - Bernard de Domneuve, Roger de Domneuve et leurs familles, Pierre de Domneuve chapelain et Guilhem de Domneuve, chapelain de Lanet donnent en alleu aux frères du Temple le champ de « Dozone », moins les poiriers qui s'y trouvent.

1169, 25 février - Bernard de Domneuve donne à la milice du Temple, avec le consentement de ses frères, de sa fille et de son gendre, son âme et son corps, « l'honneur » qu'il possédait dans la « villa » et le terroir de Domneuve et dans les terroirs du Lys et de Villemagne, un fief à Villedèze et tous ses autres droits.

Il n'y a pas à corriger le millésime, bien que l'acte soit antérieur au 25 mars. Il est sans doute daté en style pisan.

Après le 25 février 1169 - Enumération des biens formant « l'honneur » donné à la milice du Temple dans les terroirs du Lys et de Domneuve par Bernard de Domneuve quand il fit don de sa personne au Temple, Lui et sa fille déterminent le partage de leurs biens. Bernard de Domneuve a fait don de sa personne le 25 février 1169 (A, 104); il a fait encore un autre don le 29 août 1170 (A, 94).

1172 (n. st.), 18 mars - Pierre de Domneuve, chapelain de Saint-Paul de Narbonne, donne à la milice du Temple, avec le consentement de ses frères, une pièce de terre alodiale qu'il possède dans le terroir de Domneuve.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Donazac (11)

Maison du Temple à Donazac

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Alaigne - 11



Maison du Temple à Donazac

Olime 322

Arrêt portant que le commandeur du Temple de Danazac, Donazac ou Donnazac (de Donzincho) n'a pas la haute justice audit lieu et ordonnant de mettre dans les prisons du Roi Pons « de Aladervo » habitant de Danazac accusé d'avoir assassiné sa femme.

Olim tome I folio 13 vº

L'an 1259, Saint-Louis.

Sources: Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX

Donzac, commune du canton d'Alaigne

- Donezaccum, 1316 (Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Malte, commanderie de Douzens, II, 22)
- Donzacum, 1319 (Archives de l'Aude, E, non inventoriés)
- Donezacum, 1351 (Ibidem, H, Supplément)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXCII.

Douzens (11)

Maison du Temple de Douzens

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu — 11



Localisation: Maison du Temple de Douzens

Les Templiers eurent, dès les premières années de leur établissement en France, de nombreuses possessions dans la partie du Bas-Languedoc, située aux environs de la ville de Carcassonne. Ils en formèrent une commanderie, dont la ville de Douzens fut le chef-lieu.

Le jour des kalendes d'avril de l'année 1132, les trois frères Roger de Béziers, Raymond Trencavel et Bernard Athon, avec l'assentiment et le conseil de la comtesse Cécile leur mère, donnèrent à l'Ordre du Temple un mas situé aux pieds des murs de Carcassonne avec ses habitants.

Le 3e jour des Ides d'avril de l'année 1133, donation par Bernard de Canet, Aymeric de Barbayrac et autres seigneurs, à l'Ordre du Temple de la ville de Douzens et de son territoire.

Maison du Temple de Brucafel



1132. Roger de Villery donne aux Templiers la ville de Brucafel avec toutes ses dépendances, plus une terre située aux faubourgs de Carcassonne, sous la porte Tolosane.

Brucafel, commune de Carcassonne

— Ancien membre de la Maison du Temple de Douzens, puis de la commanderie de Douzens, Ordre de Malte.

— De Brucafolis, 1267 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de la commanderie de Douzens, Ordre de Malte, Brucafol, I, 14)

— S. Genesius de Brucafolio, 1269 (Mah., VI deuxième partie, page 388)

— Brucafolium, 1305-1345 (Mah., VI, première partie, page 11)

— Ad Brucafolis, 1337 (Archives de l'Aude, G 73)

— Brouquefeil, 1503-1589 (Bibliothèque de Carcassonne, manuscrit 9551, folio 187)

— Bruenefel, Bruquefel, XVIIe siècle (Archives du Chapitre de Carcassonne, Inventaire pages 17 et 77)

Saint-Jean de Brucafel, ferme et moulin sur l'Aude, commune de Carcassonne.

— Sur la carte de Cassini, elle se nomme Saint-Jean.

— Ancien membre de la Maison du Temple de Douzens, sous le nom de Saint-Jean-de-Brucafel.

— Domus Temple de Burcafolis, 1318 (Mah., VI, deuxième partie, page 387)

— La métayrie de Saint Jean de Brucafol, 1620 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Brucafol, II, 1)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Brucafel et l'église Saint-Geniès

Le diagnostic sur la future ZAC du Minervois a permis la redécouverte du village médiéval de Brucafel. Situé au nord de la ville basse de Carcassonne, le projet de ZAC englobe en effet l'emplacement connu de l'église Saint-Geniès de Brucafel et de son cimetière. Les archives mentionnent explicitement le village de Brucafel au XIIe siècle, lors de sa donation aux Templiers.

Et si ce n'est pas le cas, l'église Saint-Geniès peut-on pour autant en faire un bâtiment

civil ? La relation entre cette construction et les tombes qui la jouxtent n'est pas fortuite. On pourrait alors envisager que ce bâtiment soit la première chapelle funéraire du domaine de Brucafel utilisée par la famille des propriétaires du lieu et, que par la suite, elle a pu être remplacée par une église plus vaste lorsque la population s'est accrue. L'absence de vestiges et de céramiques au-delà des XIIe-XIIIe siècles laisse entrevoir l'abandon partiel ou total du site peu de temps après la récupération de ces terres par les Templiers. Cette désertion est-elle réelle ou une vision erronée due à notre perception partielle du diagnostic ? Il existe toutefois un événement de taille qui pourrait expliquer un abandon quasi complet au XIIIe siècle, la création de la ville basse de Carcassonne par Saint-Louis à la suite de la croisade contre les cathares. La ville nouvelle se trouve en effet à quelques encablures au sud de Brucafel et a forcément dû jouer un rôle attractif important. Il est même possible qu'une partie du territoire de Brucafel ait été prise pour la fondation de la bastide. Brucafel n'est alors plus qu'un lieu-dit avec peut-être une ou deux habitations paysannes. Après la dissolution de l'ordre du Temple et le transfert de son bien de Brucafel aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, les nouveaux possesseurs créent la commanderie Saint-Jean en bordure de l'Aude. L'église et le cimetière sont-ils encore en usage ? Sans doute de manière épisodique, puisque l'église Saint-Geniès est encore considérée comme une annexe de la paroisse de Gougens en 1714.

Sources: *La Société d'études scientifiques de l'**Aude***

Toutes les notices sont extraites du Bilan Scientifique 2009 du Service Régional d'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon.

1138. Donation par Raymond et Arnaud de Gaure de tous les fiefs et droits qu'ils possédaient dans la ville de Gaure, et la juridiction de Pomas.

Domaines du Temple de Montredon

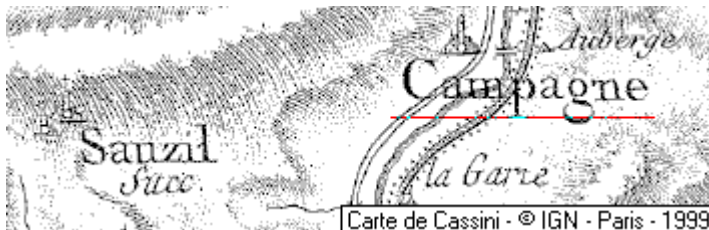
1139. Donation par Guillaume Amiel, aux Templiers, de fiefs dans le territoire de Montredon. On trouve sur la carte de Cassini près de la commanderie de Saint-Jean de Brucafel, Montredon à quelques kilomètre de Carcassonne, elle est mentionnée Ordre de Malte, alors que sont origine est templière.



Domaines du Temple de Montredon

1147. Donation à l'Ordre du Temple, par Roger, vicomte de Béziers, de la ville de Campagne.

Maison du temple de Campagne-sur-Aude



Localisation: Maison du temple de Campagne-sur-Aube

Campagne-sur-Aude, commune du canton de Quillan.

- Ancienne Maison du Temple depuis 1147, dépendant de Douzens, puis commanderie de Saint-Jean de Jérusalem
- Sanctus Sebastianus de Campanea, 1156 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Campagne, Ordre de Malte, I, 14)
- Campania, 1156 (Ibidem)
- Sanctus Sebastianus (sic) de Campania, 1216 (Ibidem, IV, 8)
- Locus de Campanhia, 1373 (Archives de la Haute Garonne, fonds de Campagne, Ordre de Malte, I, 11)
- Fort de Campanhe, 1554 (Ibidem, I, 21)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Domaines du Temple de Cabriac

1151. Donation par Bernard Raymond de tout ce qu'il possédait dans le comté de Carcassonne et de la seigneurie du lieu de Cabriac.



Localisation: Domaines du Temple de Cabriac

Cabriac, ferme et château moderne, commune de Douzens

- Ancienne propriété des Templiers de Douzens, puis des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem
- Cabriac formait avec Bubas un paroisse distincte.
- Villa quae vocatur Cabriaco, 1036 (Bibliothèque Nationale, manuscrit latin nouvelles acquisitions 5211, n°5)
- Villa Cabrario, 1036 (Ibidem)
- Chabriacum, 1132 (Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Cabriac, Ordre de Malte, I, 3)
- Cabriagium, 1172 (Ibidem, I, 13)
- Cabriachum, 1262 (Archives de l'Aude, H 145)
- Rector de Bubaribus et de Cabriaco, 1347 (Archives du Vatican, collection)
- Cavriac, 1763 (Carte du diocèse de Narbonne, Dillon)
- Cabriac, 1781 (Carte du diocèse de Carcassonne)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Saint-Jean-de-Carrière

1153. Donation par B. de Canet et Aymeric de Barbayrac de l'église de Saint-Jean-de-Carrière.



Localisation: Saint-Jean-de-Carrière

Sait-Jean, ferme sur la commune de Barbaira

- Ancien prieuré donné aux Templiers de Douzens en 1153.
- Locum Sancti Johannis de Carreria, ...ecclesia, 1153 (Archives de la Haute-Garonne, fons de Malte, deuxième cartulaire de Douzens, n° 87)
- Sanctus Johannes Baptista quem vocant de Carreria, XIIe siècle (Ibidem, n°88)
- L'esglize de Saint Jean, 1641 (Archives de l'Aude, Carte recherches diocèse Carcassonne)
- Chemin de Saint Jean, 1771 (Ibidem E3, pl. 5)
- Saint Jean, chapelle, 1781 (Carte diocèse Carcassonne)
- Saint-Jean de Corsier, XVIIIe siècle (Viguerie, III, 39)
- Saint-Jean de Carrière, 1539-1857 (Mahul, cartulaire de l'ancien diocèse de Carcassonne, I 300)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Domaines du Temple de Molières-sur-L'alberte

1171. Donation par Raymond de Cabanac de tous ses droits sur la ville et le territoire de Molières.



Localisation: Domaines du Temple de Molières

Molières, commune du canton de Saint-Hilaire, Commune: Villefloure

- Eglise paroissiale, annexe de Villefloure, dédiée à Saint Jean-Baptiste.
- Ancien membre de la Maison du Temple de Douzens, puis de la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Douzens

- Le commandeur de Douzens présentait à la cure.
- Moleyra, 1106 et 1116 (Archives de l'Aude, G 76)
- Molera, 1183 (Gall. Christiana, VI, Instr., c. 441)
- S. Joannes de Moleria, 1269 (Archives de chapitre de Carcassonne, Avé Maria, folio 14)
- Moliera (Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Malte, commanderie de Cours, I, 8)
- Rector de Moleria, 1347 (Archives du Vatican, collection)
- Milières, 1781 (Carte du diocèse de Carcassonne)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

1230. Transaction entre le commandeur de Douzens et Guillaume Amiel, au sujet de la juridiction de la ville de Montredon et de son territoire.

1250. Lettres du Pape Innocent IV au comte de Poitiers, pour le prier de faire restituer aux Templiers certaines terres dont ils avaient été dépouillés par le sénéchal de Carcassonne.

Domaines du Temple de Fajac-en-Val

1256. Sentence du sénéchal de Carcassonne défendant aux habitants de Monna, de Carbonnat, de Villemauray et de Cazilhac, de couper des arbres dans les bois du Temple à Fajac.



Localisation: Domaines du Temple de Fajac-en-Val

Fajac-en-Val, commune du canton de Lagrasse.

- Eglise dédiée à l'Assomption de la Sainte Vierge, annexe du Mas-des-Cours.
- Ancienne dépendance de la Maison du Temple de Douzens, puis de la commanderie de Douzens des Chevaliers de Malte.
- Le village est divisé en deux hameaux: Fajac-le-Haut et Fajac-le-Bas.

— Le Mas de Fajac, paroisse Notre Dame dels Baus, 1581 (Archives de l'Aude, E, non inventorié)

— Fajac, succursale, 1781 (Carte du diocèse de Carcassonne)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Fief du Temple de La Calm

1261. Bernard de Clermont (Clermont-sur-Lauquet) et Cécile sa femme vendent aux Templiers les territoires de La Câlin (La Calm), d'Escandeet de Cabrits, situés dans la juridiction de Les Cours des Templiers



Localisation: Fief du Temple de La Calm

La Calm

— Ancien fief dépendant de la juridiction de l'Ordre du Temple, (Le Mas-des-Cours), compris dans les territoires d'Arquettes et de Fajac-en-Val)

— Calmi de Escauda de Cabrist, 1261 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de la Maison du Temple de Cours, Fonds de Malte, I, 1)

— Calmi d'Escauda Cabrit, que vocatur La Calm de Faveriis, 1299 (Ibidem, I, 2)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

1291. Le commandeur de Douzens inféode aux habitants de Cours le droit de dépaissance dans le devois du Temple.

1298. Transaction passée entre les commissaires royaux et le commandeur, au sujet des juridictions de Douzens, de Cabriac et de Cours; les premiers renoncent à leurs prétentions moyennant le paiement de 900 livres tournois.

1315. Appel du syndic du chapitre de Carcassonne, de la sentence d'excommunication portée contre les détenteurs des biens des Templiers.

1325. Sauvegarde royale accordée à la commanderie de Douzens et à ses membres Cours, Brucafel, etc.

1331. Echange entre l'Ordre de Saint-Jean et Arnaud, vicomte de Carmaing: celui-ci donne le lieu de Peyriac (**Peyriac-Minervois**) et reçoit la seigneurie et le territoire de Montricoux, (ancienne maison du Temple).

1364. Lettres patentes du gouverneur du Languedoc, disant que le château et la ville de Peyriac, ayant été usurpés par les ennemis, furent recouvrés par le maréchal d'Audenharn, qui les remit aux chevaliers de Saint-Jean.

1366. Accord entre le commandeur et les habitants de Douzens pour les fortifications de la ville qui devront être construites à frais communs; les habitants devront élire pour leur fort un capitaine qui prêtera serment au commandeur; ils garderont les clés de ce fort, à la condition qu'à l'avènement de chaque commandeur, ils les lui présenteront et reconnaîtront qu'ils les tiennent de lui.

1402. Le Commandeur concède aux habitants de Saint-Conas le droit de dépaissance dans le territoire de Cabriac, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire.

1582. Transaction entre le commandeur et les habitants de Peyriac; ces derniers s'obligent à payer annuellement une censé de 40 livres d'argent et une redevance de 6 fioles sur chaque charge d'huile qui sera vendue dans la ville.

Le commandeur avait la seigneurie temporelle, foncière et directe, avec toute juridiction, des villes de Douzens, de Cabriac, de Fajac, de Saint-Jean-de-Molières, de Magrié, de Campagne, de Peyriac, la seigneurie spirituelle de Salles, de Notre-Dame-de-Vaux, de Cours, des fiefs et des rentes à Limoux et à Montredon; son revenu net, en 1751, était de 6,055 livres.

Voir le cartulaire de **Douzens**

Liste des Commandeurs Templiers de Douzens

1132-1133. Hugues de Rigaud.

1138-XXXX. Armand de Bedous.

1152-XXXX. Pierre de Sainte-Suzanne.

1165-XXXX. Jean de la Selve.
1173-1178. Bertrand de Mayrac.
1182-1184. Izarn de Molières.
1210-XXXX. Guillaume de Moissac.
1344-XXXX. Guillaume Othon.
1248-1251. Pons de Castelnau.
1274-XXXX. Hugues de Santhes.
1289-1281. Bernard de Combret.
1298-XXXX. Ithier de Rochefort.

Liste des Commandeurs Hospitaliers de Douzens

1322-1327. Jean de Bogie.
1331-XXXX. Jean de Villeneuve.
1334-XXXX. Bernard Olit.
1375-XXXX. Bernard de Gaujae.
1390-XXXX. Pierre de Boysson, Prieur de Rhodes.
1407-XXXX. Pierre de Vabe ?
1421-1427. Gaillard de Capdenac.
1476-1477. Bernard Tabula.
1478-1490. Jacques du Pin.
1506-1518. Bernard de Montlezun.
1527-1528. François de La Tour le Bran.
1528-1545. Foulques de Caritat
1545-1552. Martial de Corneillan.
1567-XXXX. Octavien de Baschi.
1582-1598. Jean de Villeneuve-Chastuel.
1616-XXXX. Jules de Montmorency.
1623-1626. Christophe de Seytre-Caumon.
1644-1652. Honoré de Grasse-Montauzon.
1665-XXXX. Joseph de Panisse-d'Oiselet.
1678-1679. Thomas de Villages.
1657-1691. Cosme d'Estuard-Valéon.
1693-1705. Gaspard de Vente de Pennes.
1711-1715. Jean-George de Caulet.
1716-1718. Charles de Fabre de Mazan.
1731-1738. Bernard de Roquette-Buisson.
1746-XXXX. François de Raymond-d'Eaulx.

1750-1751. Louis-Hippolyte de Varagne-Belesta-Gardouch.

1771 1783. Chevalier de Lezay-Marnésia.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

L'utilisation des ressources hydrauliques par les Templiers de la commanderie de Douzens

L'originalité de la commanderie templière de Douzens tient dans sa volonté d'exploiter rationnellement la force de l'eau. A côté d'une économie essentiellement foncière, les templiers ont diffusé l'utilisation des moulins à eau sur de nombreuses rivières appartenant à leurs domaines. Ces moulins leur ont permis de développer une petite activité drapière et de mettre en place des établissements spécifiques tels que les minoteries. Sources de profits mais aussi sources de conflits, ces aménagements hydrauliques illustrent le dynamisme économique et démographique du pays audois au XIIe siècle ainsi que l'esprit d'initiative des frères de la Milice.

Une étude très approfondie de Monsieur Laurent Macé - [Suite](#)

Top

Escaux (11)

Domaine du Temple de l'Escaux

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Saint-Hilaire, Commune: Villefloure - 11



Localisation: Domaine du Temple de l'Escaux

Cette Maison templière avait des terroirs de moindres importances et le seul rendement

effectif était un « honneur »

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

Esperaza (11)

Maison du Temple d'Espérazza

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Quillan - 11



Localisation: Maison du Temple d'Espérazza

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, vignes, redevances, moulins, pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

1140, mercredi 28 février

Pons et Guillaume, frères, vendent à l'ordre du Temple trois hommes d'Espérazza.

1142, mercredi 2 septembre

Guillaume Macota et ses frères se désistent, en faveur de l'ordre du Temple, de leurs prétentions sur la terre d'Espérazza acquise par l'ordre.

1148, samedi 14 février

Pierre de Saint-Jean-de-Paracol et Bonnet de Rennes-le-Château, frères, donnent à l'ordre du Temple des biens à Espérazza, aux Bernots, Castillon et Gaure.

Sources: *divers chartes concernant les Templiers en France*

1151 (n. st.), 22 février

Bernard Sesmon du Bézu donne son âme et son corps, et 1.000 sous melgoriens pour subvenir aux besoins de la milice, aux frères de cette même milice du Temple, qui le

reçoivent dans leur fraternité et lui remettent en viager un honneur qu'ils possédaient dans la « villa » d'Espérazza, que Bernard s'engage à faire valoir selon ce contrat.

1142, 2 septembre

Guilhem « Macota » et ses frères établissent un accord avec la milice du Temple, par lequel ils lui donnent divers biens le long de l'Aude en échange de 50 sous ugin, abandonnent en sa faveur leurs prétentions sur un « honneur » ayant appartenu à Guilhem Ot (Otonis) dans la « villa » et le terroir d'Espérazza, et renoncent aux prélèvements de taille et d'avoine qu'ils faisaient sur les hommes du Temple.

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° CCLXVII, page 176.

1159, [3, 10, 17, 24] novembre

Guilhem d'Alaigne et ses enfants confirment à la milice du Temple la donation qu'ils avaient faite autrefois d'une partie de leur « honneur » situé dans les « villae » et terroirs des Bernois, de Casalrevin, de « Eisocias » et de « Espérazza », ainsi que de Raimond de « Eisocias » demeurant à « Torrelas. » Ils s'engagent par ailleurs à ne réclamer aucune redevance servile (servile servitium) dans cet « honneur. »

1140 (n. st.), 28 février

Pons et Guilhem son frère donnent en alleu à la milice divers biens qu'ils avaient dans la « villa » et le terroir d'Espérazza: trois hommes avec leurs familles, leurs manses et leurs tenures; un établissement de meunerie (molnare); un champ et une terre; ils reçoivent pour ce don 15 sous ug, en monnaie octena.

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° CCIII, p. 141.

1148 (n. st.), 14 février

Pierre de Saint-Jean et son frère Bonet de Rennes donnent au Temple « l'honneur » qu'ils possédaient dans les « villae » et terroirs d'Espérazza, des Bernois, de « Castelono » et de Gaure, qu'ils lui avaient déjà donné huit ans auparavant, à l'exception des biens donnés par Bonet à sa fille.

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° DIV, page 311.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Fajac-en-Val (11)

Maison du Temple à Fajac-en-Val

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse - 11



Localisation: Maison du Temple à Fajac-en-Val

Le château templier des Cours, à Fajac-en-Val

C'est sur cette commune, et non celle voisine du Mas-des-Cours que se situaient l'ancien villa templière des Cours, devenue château, ainsi que le domaine templier de Peyremale.

Ancienne dépendance de la commanderie templière puis hospitalière de Douzens, le château des Cours, aujourd'hui ruiné, est situé sur le territoire de la commune de Fajac-en-Val, une petite localité des Corbières septentrionales sise dans les collines et les vallons de rive gauche de la Lauquette, à 13 km à vol d'oiseau au sud-est de Carcassonne.

Localisation

Le château se trouve environ 1500 m à l'ouest du village de Fajac, niché sur un mamelon très boisé, aujourd'hui sans véritable chemin d'accès, qui est coté 399 m sur la carte IGN au 1/25000e, cette élévation étant comprise entre le ravin de Poudadoure, à l'ouest, et celui de la Clauzo, à l'est.

Il est à l'origine du lieudit cadastral le **Castellas** (littéralement « le gros château » en occitan), les ruines de cette forteresse médiévale étant situées sur le n° 169 de la section C 2 du cadastre moderne de Fajac-en-Val.

Mais ne confondons surtout pas ce château templier des Cours, comme le font certains, avec le château ruiné du proche village de Mas-des-Cours qui, s'il est par contre indiqué sur la carte IGN et est aisément visible, n'a strictement rien à voir avec le site templier qui nous intéresse ici.

A la fin du XVIIIe siècle, la carte Cassini indiquait entre les deux localités de Fajac-en-Val et du Mas-des-Cours ce château templier sous le nom « Les Cours des Templiers », avec le symbole d'une bâtisse ruinée, et figurait à l'est, en direction de Fajac, une église rurale dédiée à Notre-Dame dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige apparent, vraisemblablement transformée en carrière de pierres à la Révolution.

Sa description et son histoire, très incomplètes en raison de la rareté des textes mais aussi de l'absence de véritables fouilles menée sur les lieux, ont été sobrement relatées en 1999 par M. Jean-Louis Berman dans le Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude (pages 105-108).

Voir l'étude très complète réalisée par M. Christian Pioch

Le présent document sur le [château de Cours](#), est la synthèse des données connues et des observations menées par nous-même sur le site lors de plusieurs visites, avec débroussaillage récent de l'accès, incorporant notre parfaite maîtrise de l'histoire des ordres militaires en Languedoc et des voies anciennes de circulation.

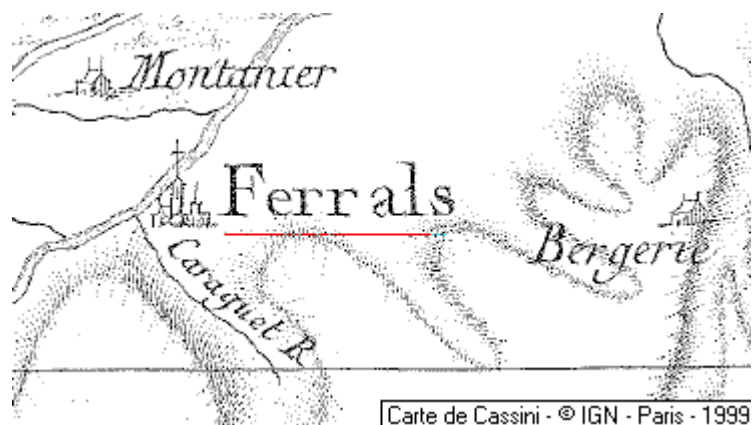
Sources: M. Christian Pioch, auteur de nombreuses études sur les Templiers et Hospitaliers de Languedoc

Top

Ferrals-les-Corbieres (11)

Domaines du Temple de Ferrals

Département: Aude, Arrondissement: Narbonne, Canton: Lézignan-Corbières - 11



Localisation: Domaines du Temple de Ferrals-les-Corbières

La maison templière de Ferrals, avait à ses actifs, deux moulins sur la rivière « L'Orbieu », un terroir de « villa » importantes terres cultivées, et des « honneurs »

1146 (n. st.), 18 juillet

Pierre Bernard donne en franc alleu aux frères du Temple sa part, c'est-à-dire le quart de « l'honneur » situé dans la « villa » et le terroir de Ferrals ; il confirme en outre la donation que leur a faite feu Pons Guilhem, son frère, d'un autre quart du même « honneur » et d'un « honneur » qu'il possédait dans les terroirs de Ferrals et Douzens ; il reçoit du Temple en aumône 60 sous de Melgueil.

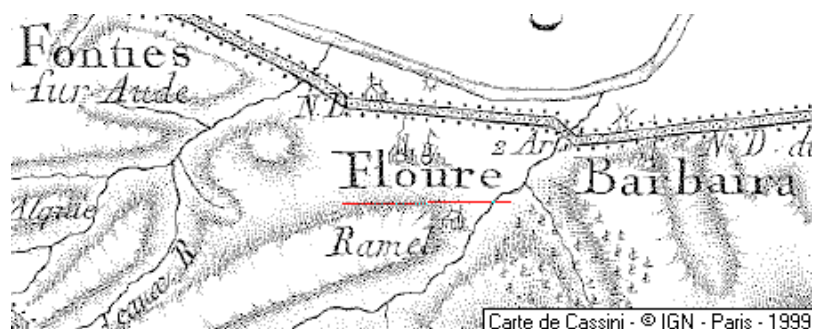
*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Floure (11)

Domaines du Temple de Floure

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu - 11



Localisation: Domaines du Temple de Floure

Les Templiers y possédaient de nombreux biens en terres, vignes, honneurs.

1168 (n. st.), 9 décembre

Arnaud Bérenger donne aux frères du Temple de Saint-Jean de Carrière un champ, une pièce de vigne et sa part des quartes de « Sodora », le tout dans le terroir de Floure.
Le 9 décembre tombe un mardi en 1169, un lundi en 1168; l'acte semble donc avoir été daté selon le calcul pisan.

1169, 20 octobre

Guilhem Bernard de Barbaira donne aux frères du Temple quatre setiers de bon vin pur pris sur la part de dîme qu'il prélevait dans la « villa » de Floure, avec droit de les percevoir sur ses quartes de vendange au cas où ils ne le pourraient sur la dime.

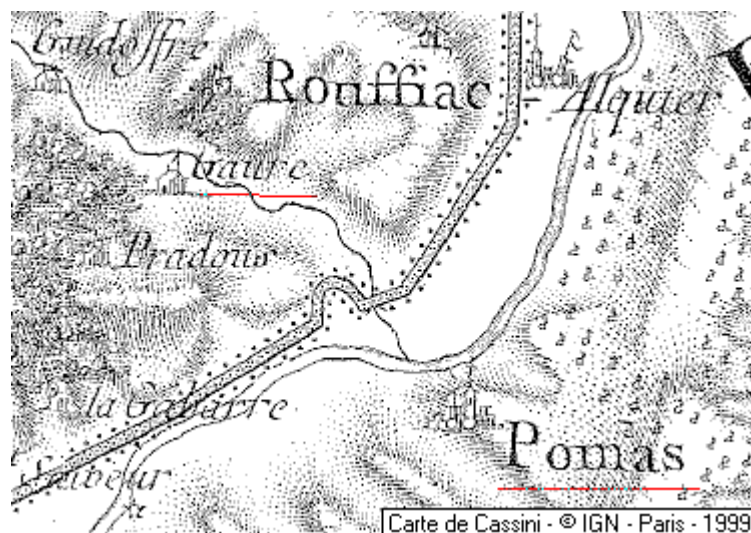
1167, 29 juillet

Roger de Floure et ses frères donnent à la milice du Temple un homme de Floure nommé Guilhem le Pélissier (Pellicerius), avec sa femme, leur descendance, leur « honneur » et leurs biens meubles.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Gaure (11)
Domaines du Temple de Gaure Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Montréal, Commune: Rouffiac-d'Aude - 11



Localisation: Domaines du Temple de Gaure

Arnaud de Corneille donne à l'Ordre du Temple son avoir à Pomas.

1130, 27 janvier

Pons de Pomas, sa femme et leurs enfants échangent avec l'ordre du Temple leur terre de Gaure contre une autre au territoire de Pomas.

1136, samedi 25 janvier

Arnaud de Gaure échange avec son frère Raimond, agissant pour l'ordre du Temple, sa moitié de leurs alleux à Pomas et à Gaure, contre la moitié de leurs fiefs appartenant à Raimond plus la somme de 40 sous de melgoriens et de 27 sous d'hugonenes.

1138, mardi 21 juin

Raimond de Gaure et Arnaud, frères, donnent à l'ordre du Temple leurs personnes et leurs biens à Gaure et à Pomas.

1145, samedi 12 mai

Arnaud de Gaure lègue à l'ordre du Temple ses biens à Pomas et des terres et redevances au territoire de Gaure.

1148, mardi 5 octobre

Pons de Pomas, sa femme et leurs enfants échangent avec l'ordre du Temple des terres à Gaure contre une autre, à Pomas.

Sources: E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris,

Laroque-de-Fa (11)

Maison du Temple de Laroque-de-Fa

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Mouthoumet - 11



Localisation: Maison du Temple de Laroque-de-Fa

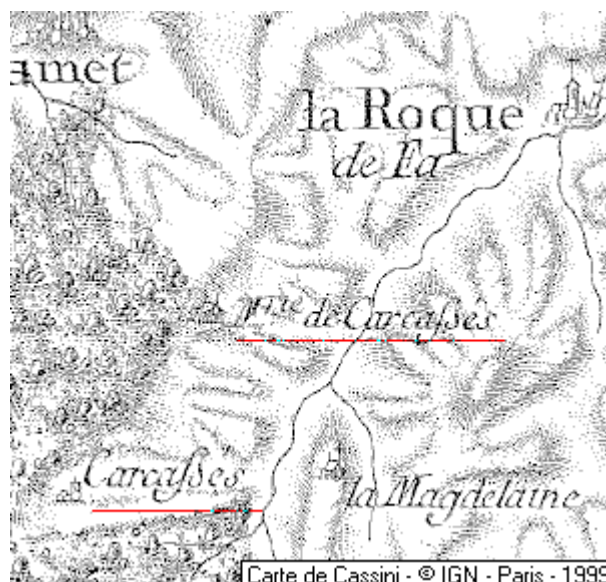
— Petite circonscription provenant des Templiers et rattachée dans le principe à la commanderie de Peyrusse (possession templière).

— 1178. Donation par Catherine de Soulatge du mas de Roque-de-Fa.

Peyrusse

— 1272. Olivier de Termes vend aux Templiers de Peyrusse ses droits sur Laroque-de-Fa et Massac.

château de Carcassés



Localisation: château de Carcassès

— 1270. Donation par Vésiade, veuve de Raymond d'Albars, de ses droits sur le château de Carcassès, on trouve Carcassès à 3 kilomètre de Laroque-de-Fa.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Vente de Laroque de Fa aux Templiers

Du reste dans la nécessité ou Olivier de Termes se trouvait de vendre et aliener ses biens pour satisfaire à ceux de qu'il avait injustement pris, le Roi Louis VIII de France dit le Lion, était à Saint Denis en l'année 1260, il mande au Seneschal de Carcassonne de retenir de l'avis et conseil de l'Archevêque de Narbonne et au même prix que le Château d'Aquilar-lez-Tuchan, Termes, Davejan (Davejean), Mothomet (Monthoumet), la Roque-de-Fa, Carcassez (Carcassès, c'est une région, là où se trouve La Roque de Fa), Vigne-vieille (Vignevieille), Massac, Maisoux (hameau de La Jolotte), Salsan, Monrouch, la Leude de Palairac, et au Diocese de Carcassonne Taurisan, Ville-tritouls, Caunettes et autres places en la vallée de Daigne; et ou aucuns de ces lieux seraient inutiles ou de peu d'importance à sa Majesté, il est mandé au Seneschal de permettre à Olivier de le vendre à qui bon lui semblera, soient gens nobles ou gens d'Eglise. A la suite de quoi en l'annee 1261, en Mars à Paris Olivier vend et donne au Roi le lieu d'Aquilar, et les villes de Davejan, de Terme, de Vigne-Vieille, avec leurs dependances, pour le prix et somme de trois mille trois cent vingt liards: et tout de suite apres sa Majesté confirme la vente faite par Olivier de Termes aux Templiers du Mas Carcassez (Carcassès) et la Roque-de-Fa dite de Faues, pour le prix et somme de dix huit mille sols Malgoreses, et consent que ces Places et leurs dependances, demeurent en main-morte, réservé le Ressort, Chevauchée, Armes, et Heresie. D'autre part le Roy approuve la vente faite.

Sources: Histoire des comtes de Carcassonne, Par Guillaume Bessé Citoyen de Carcassonne. Beziers 1645

Top

Laure-Minervois (11)

Domaine du Temple de Laure-Minervois

Département Aude, Arrondissement Carcassonne, Canton Peyriac-Minervois -11



Localisation: Domaine du Temple de Laure-Minervois

Les Templiers possédaient un petit domaine à « Laure », il y avait là uniquement un terroir de « villa » important et des jardins.

14 décembre 1164

Pierre de Laure et Raimond son frère reconnaissent la donation d'un jardin dans le terroir de Laure que leur père avait consentie en faveur du Temple, et l'approuvent devant les frères de la milice.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Leuc (11)

Domaine du Temple à Licairac ou Leuc

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Carcassonne, Commune: Leuc - 11



Localisation: Domaine du Temple à Licairac ou Leuc

1160, 25 juillet

Isarn, frère du Temple et fils de Laurette, établit avec son cousin Pierre de Capendu un accord au sujet de « l'honneur » qu'il avait hérité de sa mère et de son oncle dans les « villae » et terroirs de **Molières**, **Villefloure** et Licairac: Pierre le tiendra moyennant le versement au Temple d'un cens annuel d'un setier de froment et d'un setier d'orge ; s'il ne donnait pas ce cens, Isarn le retiendrait sur les agriers de l'honneur.

[1060-1076]

Pons Bernard et Isarn son frère, Roger et ses deux frères concluent un accord avec le monastère de Sainte-Foy [de Conques] et Pons, moine de ce monastère, devant Donat, prieur de Sainte-Marie de Lagrasse: ils donnent à Sainte-Foy, le terroir délimité par des croix et situé sur la colline où s'élève l'église Sainte-Colombe, l'église elle-même, sa dot, les dîmes, prémices et « l'honneur » sacerdotal; ils lui donnent aussi des champs et terres, un jardin et 3 arpents de vigne, qu'Aimon avait labourés, maintiennent pour les autres fonds le partage d'Aimon et Xairic, partagent par moitié les terres agrières, sauf celles que leur a remises Pons, le tout dans le terroir de Licairac. Pons leur remet deux vignes et une mésalhée de vigne en tenure et, dans la sauveté, il donne à chacune des deux familles un terrain à bâtir soumis à une redevance annuelle d'une livre de cire.

1180, 4 octobre

Pierre, prieur de Sainte-Foi de Licairac, et les frères du Temple font échange des moitiés des quartes, quints, agriers et autres droits qu'ils percevaient dans le terroir de Licairac.

Sources: *Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Lys (Le) (11)

Maison du Temple Les Lys

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse, Commune: Arquettes-en-Val - 11



Localisation: Maison du Temple Les Lys

Cette maison templière n'avait que quelques maigres terroirs de moindre importances.

Les Lys, château et ferme sur la commune d'Arquettes-en-Val.

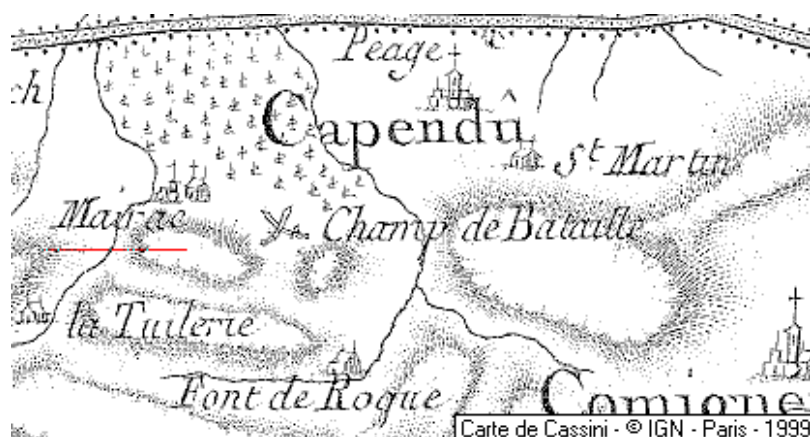
- Casirum de Udalgaro, 1237, (Archives de la Hautes-Garonne, fonds de Malte, Valdedaigne, I, 3)
- Château d'Udalgar, XVIIe siècle (Archives de la Haute Garonne, fonds de Malte, Valdedaigne, I, 3)
- Château appelé Les Lis..., Les Lys.

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.*

Mairac (11)

Domaine du Temple de Mairac

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu - 11



Localisation: Domaine du Temple de Mairac

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, vignes, redevances, pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

1161 (n. st.), 1er juillet

Bernard de Solario donne en propre alleu aux frères du Temple « l'honneur » qu'il avait dans la « villa » et le terroir de Mairac, et impose silence aux revendications possibles de sa postérité.

En 1162, le 1er juillet tombait un dimanche, et non un samedi, concordance qui s'observe par contre en 1161. Nous pouvons supposer que le copiste a employé le style de l'Annonciation, selon le calcul pisan; à moins qu'il n'ait commis la faute de transcrire .LXII. au lieu de .LXI.

Dans la marge de gauche titre de la fin du XIIIe siècle: Donatio quarundam rerum que sunt apud Mayrac.

1167, 15 mai

Richa renonce à ses prétentions sur « l'honneur » de Mairac que son frère, Bernard Seguin, avait donné au Temple en se donnant lui-même, et ce après jugement prononcé

par les arbitres que la vicomtesse de Narbonne avait désignés à cet effet.

1168, 2 août ?

Bérenger le Comte donne au Temple, avec le consentement des siens, un « honneur » qu'il tenait de lui, composé de deux pièces de terre, de redevances sur des terres et vignes et de deux prairies, le tout dans le terroir de Mairac, à charge pour les frères de la milice de l'entretenir dans leur maison quand il le voudra.

Le 2 août (IV nonas) tombe un vendredi en 1168, un mercredi en 1167. Il y a erreur du copiste.

1169, 10 avril

Guilhem Auger (Augerii) et Pierre Le Moine son frère donnent au Temple leurs personnes et tous leurs droits. Guilhem Auger et son fils donnent ensuite la moitié d'un maillol au terroir de Mairac, plus 55 sous melgoriens et 25 sous ug. de gages; Pierre Le Moine donne l'autre moitié du maillol, avec 25 sous melg. et 25 sous ug. de gages.

1147 (n. st.), 31 janvier

Etienne Tesseire (Textori) et son fils donnent en alleu à Bernard, prieur de Saint-Jean de Carrière, et à ses confrères, un manse dans la « villa » de Mairac. Isarn et Arnaud, leurs parents, reçoivent pour la lausime qu'ils font de cette donation 12 deniers de Carcassonne.

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Mas-des-Cours (11)
Domaine du temple de Mas-des-Cours <i>Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Carcassonne-2, Commune: Villefloure</i> <i>- 11</i>



Localisation: Domaine du temple de Mas-des-Cours

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, vignes, redevances, moulins, pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

Extraits du Cartulaire des Templiers de Douzens

1136 (n. st.), 18 mars

Divers alleutiers donnent aux frères du Temple des terres, jardins et prés situés aux Cours. Ceux-ci leur en rendent la moitié sous l'obligation de la faire fructifier et de payer l'agrier, et ils énumèrent les conditions sous lesquelles les alleutiers et leurs hommes pourront habiter la « villa » des Cours, parmi lesquelles le versement d'un cens annuel de 4 deniers pour chaque manse tenu par eux ou par leurs hommes.

1147 (n. st.), 14 février

Guilhem de Clermont et Raimond de Rieux abandonnent aux frères de la milice les droits de garde (batlia) et de pâturage qu'ils avaient dans la « villa » et le terroir des Cours et dans le terroir de Layrou. Ils ajoutent une clause portant sur la réparation des dommages causés par les hommes ou les animaux du Temple dans leurs labours.

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° CCCCXXVIII, p. 267-268.

1147 (n. st.), 15 février

Anglaise, dite Arlota, et Bernard de Montirat son mari donnent aux frères du Temple les droits de garde (batlia) et de pâturage qu'ils avaient dans la « villa » et le terroir des Cours et le terroir de Layrou. La clause relative à la réparation des dommages que pourraient causer les hommes ou les animaux du Temple est identique à celle de la charte précédente, mais incluse dans le corps de l'acte.

A. Original: Archives Haute-Garonne, H Malte, Douzens 34 (anc. Cours, liasse 1, n° 7).

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° CCCCXXIX, p. 268-269, d'après A.

1147 (n. st.), 17 février

Pierre de Clermont, ses frères et leurs enfants, Bernard de Villar et ses enfants abandonnent aux chevaliers du Temple les droits de garde et de pâturage qu'ils avaient dans la « villa » et le terroir des Cours et dans le terroir de Layrou. Mêmes stipulations que dans les deux chartes précédentes.

A. Original: Archives Haute-Garonne, H Malte, Douzens 34 (anc. Cours, liasse 1, n° 7).

Publié par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° CCCCXXX, p. 269, d'après A.

1167 (n. st.), 23 janvier

Arnaud de Brucafel et les siens vendent aux frères du Temple deux pièces de terre dans le terroir de Brucafel pour 9 sous ug, en monnaie octena, et leur donnent « retorn » sur un champ qui leur appartient aux Cours.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Mirailles (11)

Domaine du Temple de Mirailles

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Fabrezan, Commune: Saint-Pierre-des-Champs - 11



Localisation: Domaine du Temple de Mirailles

Les Templiers de Douzens possédaient de nombreux biens à Mirailles, ci-dessous

quelques actes extraits du cartulaire de Douzens.

1161, 6 novembre

Arnaud de Clermont et les siens donnent en alleu au Temple leur « honneur » de Mirailles comprenant des terres, des revenus et des droits sur ces terres, et reçoivent une aumône de 20 sous melg.

1162, 26 mars

Raimond Séguier de Barbaira, reconnaissant que son père, Bernard Séguier, a fait don à la milice du Temple de « l'honneur » qu'il possédait dans le terroir de Mirailles, confirme cette donation et reçoit de la milice une aumône de 3 sous ug.

En 1162, le 26 mars tombe bien un lundi; le millésime a donc changé ici avant cette date. Le style employé n'est pas celui de Pâques, qui tombe le 8 avril, mais bien plutôt celui de l'Annonciation, d'après le calcul florentin.

1162, 27 octobre

Guilhem de Clermont et son frère Bertrand donnent en alleu au Temple tous les biens qu'ils possèdent dans le terroir de Mirailles, et reçoivent une aumône de 5 sous ug.

1163, 7 janvier

Raimond de Rieux, Chabert (Xatbertus) et leurs familles, Sicard frère de Chabert abandonnent à la milice du Temple « l'honneur » qu'ils revendiquaient à Mirailles, à l'exception des dîmes et prémices qu'ils retiennent pour eux, et reçoivent d'elle pour cet abandon une aumône de 4 setiers de blé (triticum) et 4 d'orge.

1168, 16 mai

Bernard de Bon Effort (de Bono Esforc) et les siens vendent au Temple « l'honneur » qu'ils tenaient de lui dans les terroirs des Cours et de Mirailles, pour 8 sous ug.

1168, 17 décembre

Hugues de Trèbes et les siens, Arnaud le Clerc, diacre, donnent aux frères de la milice les biens qu'ils possèdent dans le terroir de Valséguier, renoncent à « l'honneur » qu'ils revendiquaient d'eux dans le terroir de Mirailles et qu'ils avaient partagé par moitié avec leur cousine, et reçoivent du Temple une aumône de 12 sous ug., un muid et 2 setiers d'orge.

1168, 5 avril

Guilhem Pons de Clermont donne en alleu au Temple tout ce qu'il possède dans le terroir de Mirailles et reçoit une aumône de 5 sous ug.

1175, 18 avril

Bernard Rainard et sa famille, et Jean Rainard vendent aux frères du Temple les agriers de 5 pièces de terre, une située dans le terroir de Mirailles, les quatre autres dans celui de Valséguier, pour 10 sous ug.; Guilhem de Bel Afaire et les siens ont donné leur consentement à cette vente et reçu le « forascapium »

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff

- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Molieres (11)

Domaine du Temple à Molières

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu, Commune: Villar - 11



Localisation: Domaine du Temple à Molières

Les Templiers de Douzens, possédaient à Molières de très nombreux biens en terres, vignes, redevances, moulins, pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

Quelques actes extrait du cartulaire de Douzens

1167, 20 septembre

Raimond Sicfré (Sicfredi) et les siens donnent au Temple leur part, c'est-à-dire le sixième de « l'honneur » qu'ils avaient dans les terroirs de Molières et de l'Ourtigue avec les autres co-possédants (pariarii), et reçoivent pour ce don une aumône de 25 sous melg., bien qu'il s'agisse d'une donation pieuse.

1166 (n. st.), 31 octobre

Raimond de Villar et les siens, Saurine sa parente et les fils de celle-ci donnent au Temple leur part, à savoir le sixième, des biens qu'ils possédaient avec les seigneurs de Villar dans les terroirs de Molières, de l'Ourtigue et de Monthaut, à l'exception d'un champ et d'une modiata de terre qu'ils retiennent en alleu, sous la réserve que, s'ils étendent leurs labours, ils devront l'agrier au Temple; ils reçoivent de lui pour ce don 6 sous ug.

La concordance du 31 octobre avec un lundi s'observe en 1166. Le rédacteur de l'acte semble avoir utilisé le style de l'Annonciation selon le calcul pisan.

1163 (n. st.), 27 février

Pierre de Villar, son frère Raimond et leurs familles donnent au Temple leur part, c'est-à-dire le sixième, des agriers qu'ils possédaient avec les seigneurs de Villar dans la « villa » et le terroir de Molières et dans le bois de l'Ourtigue; ils reçoivent du Temple pour ce don 4 setiers de froment et 4 setiers d'orge.

1167, 11 décembre

Isalguier de Villar et Pierre-Raimond son frère donnent au Temple leur part, c'est-à-dire le huitième, des droits qu'ils possédaient dans le terroir de Molières, et reçoivent en aumône du Temple 10 sous ug., bien qu'il s'agisse d'une donation pieuse.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Pauligne (11)
Domaine du Temple à Pauligne <i>Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Limoux- 11</i>



Localisation: Domaine du Temple à Pauligne

1133, 26 mars-1134, 18 mars. — Alet, abbaye de Notre-Dame

Guilhem d'Alaigne donne en alleu à la milice du Temple, dans la « villa » de Pauligne, Pierre Oto avec son casal, ses fils, ses frères et tout ce qui leur appartient.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

1133 26 mars - 1134 8 avril

Guillaume d'Alaigne donne à l'Ordre du Temple un homme de Pauligne.

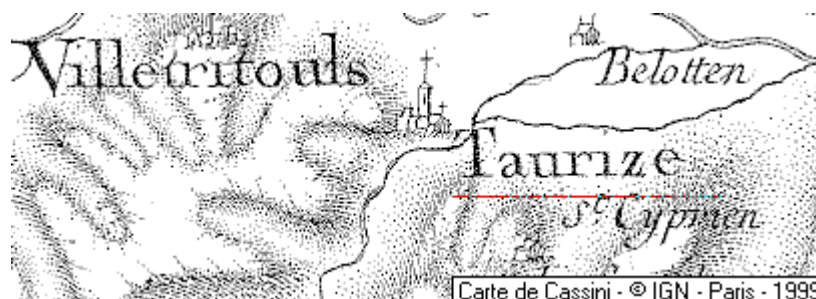
Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Pech de Taurize (11)

Domaine du Temple de Pech de Taurize

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse, Commune: Fajac-en-Va - 11



Localisation: Domaine du Temple de Pech de Taurize

Les Templiers y possédaient des terroirs de moindres importances et quelques terres cultivées.

Taurize (Pech de), mont de 590 mètre d'altitude.

— Aux confins des commune de Fajac-en-Val, de Molières et de Villar-en-Val.

— Terminale de Rupe Alta..., Serra de Rupe Alta, 1347 (Archives de Haute-Garonne, fonds de Malte, commanderie de Cours, tome I, 12)

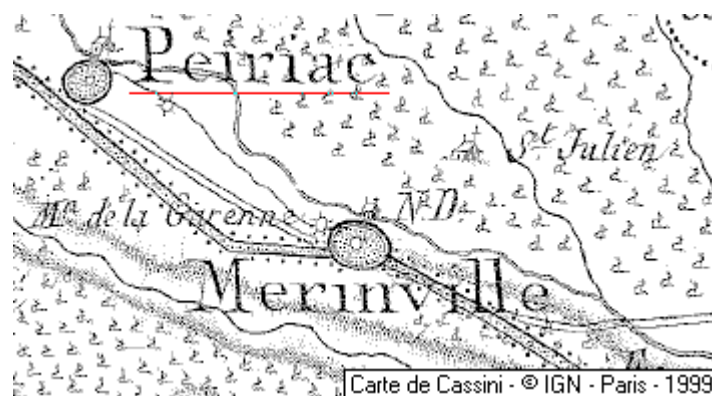
Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Top

Peyrac-Minervois (11)

Domaine du Temple de Peyriac-Minervois

Département: Aude, Arrondissement et Cantons: Carcassonne, Commune: Rieux-Minervois - 11



Localisation: Domaine du Temple de Peyriac-Minervois

Guillaume Ermengaud, sa femme et son fils donnent à l'Ordre du Temple leurs terres au territoire de Peyriac-Minervois.

Les Templiers y possédaient un petit domaine qui n'avait là uniquement un terroir de « villa » importantes et ils percevaient des redevances divers.

Sources: E.-G. Léonard. — *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs.* — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Peyremale (11)

Domaine du Temple à Peyremale

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse, Commune: Fajac-en-Val - 11



Localisation: Domaine du Temple à Peyremale

1170, 10 septembre

Bernard de Fontiès et sa famille vendent aux frères du Temple « l'honneur » qu'ils avaient à Cerdaniola, dans le dîmaire de Peyremale, pour 200 sous Melgueil.

1170 (n. st.), 5 janvier

Alazaïs (Aladaidis), avec le consentement de son frère et de son mari, Bernard la Vignière (Lavineria), donne aux frères de la milice « l'honneur » quelle a hérité de sa mère dans le terroir de Peyremale et possède avec Bérenger de Tourouzelle et les enfants de Bernard de Villetritouls; elle reçoit de la milice une aumône de 20 sous Melgueil, et 4 sous Ugonencos de Carcasona.

1168, 5 août

Arnaud de Villelaur et sa famille vendent aux frères du Temple les terres, droits et redevances qu'ils possédaient dans le terroir de Peyremale pour 300 sous Melgueil.

1176 (n. st.), 9 février

Guilhem Texier (Textor) et les siens vendent au Temple tout ce qu'ils possèdent dans les terroirs de **Peyremale**, **Mirailles** et **Valséguier**, pour 41 sous Ugonencos de Carcasona. en monnaie octena de Carcassonne. Raimond de Rieux a reçu un « forascapium » de 12 deniers.

1172, 14 octobre

Raimond de Rieux et les siens donnent au Temple ce qu'ils possédaient dans le terroir de Peyremale, à l'exception des dîmes du blé et du vin. Raimond de Rieux se donne lui-même à la milice avec ses chevaux et ses armes, moyennant une rente viagère de 10 setiers de « blad », 6 setiers d'orge et 4 setiers de froment à chaque moisson tant qu'il mènera la vie séculière, et il reconnaît que le Temple a libéré « l'honneur » donné d'un gage de 165 sous Melgueil.

1181, 25 mai

Bernard de Faviès et les siens vendent au Temple leur part d'un « honneur » qu'ils possèdent avec lui et les frères de Bernard, dans le terroir de Peyremale, à savoir le 1/3, pour 5 sous Ugonencos de Carcasona, et lui accordent le droit de « retorn » sur un autre « honneur » que Bernard possède avec ses frères, dans le cas où ses soeurs feraient opposition à la vente.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens — Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff — Paris, Bibliothèque Nationale — 1965

Peyremale, ferme sur la commune de Fajac-en-Val

— Ancienne propriété de l'Ordre du Temple, puis des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

— Membre de la commanderie de Douzens.

— Ancien prieuré sous le vocable de Notre-Dame, uni à l'abbaye de La Grasse, puis à l'Ordre de Malte.

— Ecclesia Sanctae Mariae de Petramala, 1119 (Gallia Christiana, VI, Instr., c. 434)

— Castrum de Vallepigeria, 1215 (H. L., VIII, pr., 184, 4^o)

— Villa Pigoria, 1228 (Archives de l'Aude, H7, folio 14)

— Vallis Protexia, 1228 (Mah., II, 267, col. 2)

— Malapigerra, 1228 (Archives de l'Aude, H7, folio 28)

— Petra Mala, 1291 (Archives de la Haute-Garonne, Malte, fonds de la commanderie de Cours, I, 8)

— Vallis Pigria, 1282 et XVe siècle (Archives de l'Aude, H8, folio 224)

— Villa Petra Mala cum ecclesia Sanctas Mariae, 1521 (Cros-Mayr., Histoire du comté

de Carcassonne, I, doc., page 78)

— Peyremalle, XVIIe siècle (Archives de l'Aude, H 10, folio 442)

— Peyramale, 1643 (Archive de la Haute-Garonne, H61, Fajac, I, 18)

— Peyromalo, 1643 (Archives de l'Aude, B 865)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Peyremal (Col de), col (442 mètres à 510 mètres), commune de Fajac-en-Val.

— Donnat passage au chemin de Fajac à Arquettes et aux anciens chemins de Limoux à Lagrasse et de Limoux à Montlaur (Cadastre)

— Usque ad foramen de Petra Mala, 1347 (Archives de la Haute-Garonne, Malte, fonds de la commanderie de Cours, I, 12)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Valsèque (La), ferme sur la commune de Laredote. (De nos jours Montolieu)

— Laval Seca, 1536 (Archives de l'Aude, C, recherches diocésaine de Narbonne)

— La Balsèque, 1660 (Ibidem, B 152)

— Valsègue, 1774 (C., du Can., royal, 3e p., n°10)

— Valsiger, nom de la vallée au midi de Montolieu.

Valsiger, Valséguier, villa qui a servie de berceau à l'abbaye et au village de Montolieu, et que les nouveaux éditeurs de l'Histoire de Languedoc, tome II, index, page 426) confondent avec Villalier.

— Villa Secarii seu Villa Alderii, 854 (Gallia Christiana, VI, c, 416)

— Sanctus Joannes de Valle Segario, 961 (H. L., pr., 111)

— In villa Alliero..., Alderio..., Aldeir, 1011 (Mah., I, 80)

— Villa Vallisigerri, 1123 (Ibidem, I, 85)

— Vallis Sicarii, 1194 (Ibidem, I, 87)

— Valséguier, 1677 (comp., p., 192)

— Voir Montolieu.

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Mirailles, lieu dit au terroir des Cours, commune de Fajac-en-Val

— In loco vocato Miralas, 1327 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Commanderie de Cours, I, 11)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Laredote, commune du canton de Peyriac-Minervois.

- Eglise paroissiale dédiée à Saint-Pierre ès liens; sénéchaussée de Carcassonne.
- Redorta, 1080 (Mah., IV, 303)
- Castrum de Redorta, 1188 (Ibidem, 304)
- Villa de Redorta in Minerbesio, 1285 (H. L., X, pr., 6, 11^o)
- Apud Castrum Redortam, 1296 (Ibidem, X, pr., 76, 5^o)
- La Redorta, 1408 (Archives de la Haute-Garonne, Malte, fonds de Peyriac, I, 9)
- La Redorte, 1781 (C., dioc., Narbonne)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Top

Pieusse (11)

Domaine du Temple de Pieusse

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Limoux - 11



Localisation: Domaine du Temple de Pieusse

Pieusse 1138, mardi 25 mai

Raimond de Saint-Martin et sa femme Ermesende donnent à l'ordre du Temple un domaine, avec un colombier et une vigne, à Pieusse. Renonciation à tout droit ou prétention sur ce bien et sur d'autres concessions par Géraud de Marceille et par d'autres.

Sources: Marquis D'Albon, Cartulaire Général de l'Ordre du Temple, 1119 - 1150. Paris 1913

1137 (n. st.), 25 mai

- Donations faites à la milice, concernant le château (castellum) de Pieusse.
- Cartulaire a. Raimond de Saint-Martin et sa femme donnent un manse, un colombier et une vigne qu'ils y possédaient.
- Cartulaire b. Géraud, Pierre Falchet, Arnaud de Céprie et leurs familles cèdent ce qu'ils possédaient dans cette vigne.
- Cartulaire c. Borrel de Pieusse donne un terrain à bâtir limité par des croix.
- Cartulaire d. Ysalguier (Udalgerius) et Bernard de Pieusse, Bernard de Blanchefort, Raimond de Duno et Pons de Duno, Arnaud et Raimond de Blanchefort donnent les fiefs que Raimond de Saint-Martin tenait d'eux.
- Le 25 mai est un mardi en 1137, et un mercredi en 1138. Exemple de style pisan.

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

1147 (n. st.), 14 mars

Pictavina, son mari Pons Géraud et leurs enfants abandonnent la part de l'honneur qui fut à son père, Raimond de« Blancafort », dans le terroir de Pieusse, et que le Temple tient maintenant; ils renoncent aux prétentions qu'ils élevaient sur la part tenue par Amiel Borssela et les siens. Ils reçoivent 23 sous ug. en aumône pour cet abandon.

Cartulaire A. Original (ou copie XIIe siècle), Douzens, liasse 37 (anc. Magrian, liasse 1, n° 7).
PUBLIE: Le Marquis D'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple 1119 - 1150, n° CCCCXXXV, p. 271-272

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Je ne peux pas préciser si à Pieusse, il y a avait une chapelle.

Top

Pomas (11)
Domaines du Temple à Pomas <i>Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Saint-Hilaire - 11</i>



Localisation: Domaines du Temple à Pomas

Les Templiers avaient des biens important dans cette commune.

1136 (n. st.), 25 janvier

Arnaud de Gaure échange avec Raimond son frère sa moitié de deux alleux qu'ils possèdent ensemble, l'un à Pomas, l'autre à Gaure, de plusieurs champs et d'un jardin, et un de ses hommes de Gaure avec ses tenures, contre la moitié des fiefs indivis entre eux, 40 sous Melgueil, et l'abandon par Raimond des gages qu'il lui avait fournis.

B. Autre transcription sous le n° 176 [175].

Publié par le Marquis d'Albon dans la cartulaire général du Temple, n° CXVI, page 82.

1137, 11 octobre

Arnaud de Gaure fait don à Arnaud de Bedocio, à Raimund de Gaure et à leurs confrères du Temple, de lui-même comme confrère et de « l'honneur » qu'il possédait dans la « villa » et le terroir de Gaure, excepté l'église qu'il tenait en fief de Pierre de Pomas.

1138, 21 juin

Raimond et Arnaud de Gaure donnent aux frères de la milice leurs personnes et « l'honneur » avec tous ses droits qu'ils possédaient dans les « villæ » et terroirs de Gaure et de Pomas. Ils reconnaissent que cet « honneur » a déjà fait l'objet d'une première donation et qu'il a été libéré de ses gages par le Temple.

Publié par le Marquis d'Albon dans la cartulaire général du Temple, n° CLXIII, page 114.

1150, 25 octobre

Arnaud de Gaure se donne lui-même comme confrère du Temple et donne aussi « l'honneur » qu'il possédait dans la « villa » et le terroir de Gaure — excepté l'église qu'il tenait en fief de Pierre de Pomas — que la milice avait libéré d'un gage de 324 sous Ugonencos de Carcasona, 90 sous Melgueil, 3 muids d'orge et un muid et 5 setiers de froment. Il donne à la milice ses deux jeunes fils pour qu'ils soient vêtus et nourris par

elle.

Publié par le Marquis d'Albon dans la cartulaire général du Temple, n° DXCIV, page 365-366.

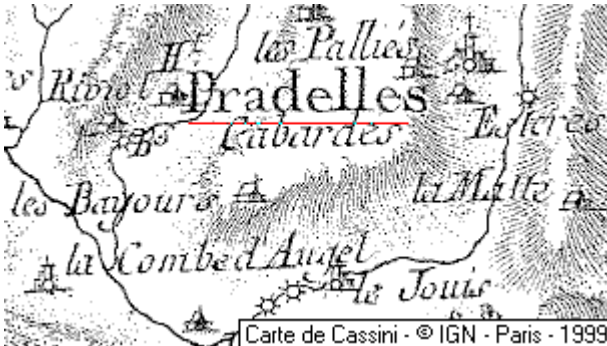
Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Pradelles (11)

Bien du Temple à Pradelles

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse ou Mas-Cabardès - 11



Localisation: Bien du Temple à Pradelles

1167 (n. st.), 1er février

Raina et son fils renoncent en faveur du Temple à la pièce de vigne à Pradelles que le père de Raina et son fils avaient donnée en alleu à Saint-Jean de Carrière lors de la consécration de l'église, et reçoivent pour cet abandon 18 deniers Ugonencos de Carcasona.

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Redorte (La) (11)

Domaine du Temple à La Redorte

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Peyriac-Minervois - 11



Localisation: Domaine du Temple à La Redorte

Les Templiers possédaient un petit domaine, il y avait là uniquement un terroir de « villa » importantes.

1159 (n. st.), 26 mars

Guilhem Bernard de Laredorte et sa femme accordent aux frères du Temple le droit d'établir des biefs (capudaqui) dans « l'honneur » qu'ils tenaient en fief de Bérenger Boleta aux terroirs de Blomac et de Douzens ; ils leur en transmettent le dominium et reçoivent d'eux 40 sous Melgueil.

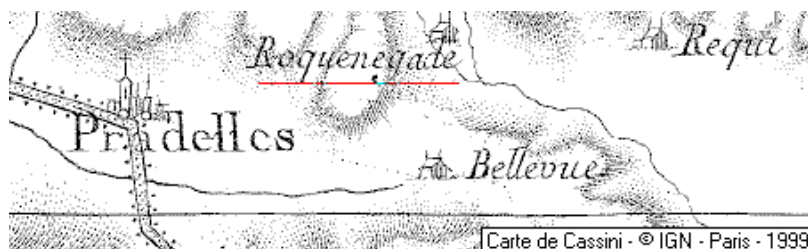
Cartulaires des Templiers de Douzens, publiés par Pierre Gérard et Elisabeth Magnou, Paris 1965

Top

Roquenégade (11)

Domaine du Temple à Roquenégade

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Lagrasse, Commune: Pradelles-en-Val - 11



Localisation: Domaine du Temple à Roquenégade

Les Templiers y possédaient de très nombreux biens en terres, vignes, redevances,

pâturages, honneurs, bâtiments et redevances.

1169, 19 novembre

Dame Alazaïs (Aladaidis), fille de feu Bertrand de Roquenégade, son mari et ses enfants donnent en alleu aux frères du Temple un « honneur » dans le terroir de Roquenégade, et reçoivent d'eux en aumône un muid de froment (triticum) et 6 sous Ugonencos de Carcasona.

1169 (n. st.), 13 février

Raimond Rossiniol et les siens abandonnent aux frères du Temple tous leurs droits sur la moitié d'une terre qu'ils tenaient d'eux, située dans le terroir de Roquenégade.

1136, 24 avril

Bertrand de Roquenégade, ses frères et sa mère donnent à Bernard, prieur de Saint-Jean de Carrière, et à ses confrères une pièce de terre de leur « honneur » de Roquenégade que le prieur dégage en donnant 2 setiers de froment et 18 deniers à Pons Salomon, et un setier de froment et une quarterée d'orge à Pierre Savarig.

1169 (n. st.), 15 mars

Raimond de Gavait et les siens renoncent à leurs prétentions injustifiées sur la dîme de « l'honneur » que la maison du Temple de Saint-Jean de Carrière possédait sur la colline de Roquenégade, et reçoivent du Temple pour cet abandon une rémunération d'un setier de froment.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Pons d'Aumelas

On lit dans l'Histoire littéraire (tome XXVII, p. 374): « Un conseiller de Philippe le Bel, qui paraît avoir été non moins intelligent, non moins actif que Pierre du Bois, mais dans un sens tout opposé, est Ponce d'Homelas. Homelas est un village du département de l'Hérault, dans le voisinage immédiat des terres qui furent assignées à Nogaret (1). M. Boutaric doit nous faire connaître ce curieux personnage comme il nous a fait connaître Pierre du Bois. »

1. Actes du Parlement, n° 4490 b: en décembre 1316, « monseigneur Ponces de Ourmelois » siège aux Requêtes de la langue d'oc.

En 1317, notre personnage reçut plusieurs commissions assez importantes: il fut chargé

par ses collègues du Parlement d'informer sur les excès commis par les gens de la comtesse de Vendôme au préjudice du comte de Comminges ; il fut investi, en même temps que Bertrand de Roquenégade, du droit de juger en dernier ressort toutes les causes criminelles dans l'étendue de la sénéchaussée de Carcassonne ; et, envoyé comme enquêteur-réformateur dans la même sénéchaussée avec B. Gervais, juge de la sénéchaussée de Périgord, il reçut l'ordre de faire une enquête spéciale sur les articles criminels proposés au roi contre Aymeri de Cros, sénéchal de Carcassonne (2). Pendant toute l'année 1317, il parcourut le midi de la France en qualité d'enquêteur-réformateur; on relève ses traces à Rodez le 31 mars (3), à Carcassonne en avril, à Toulouse (4). Cette année-là, il épousa Sibille de Vesins, veuve de Jourdain de Rabastens, sire de la Gardiole. Nous avons une lettre de Philippe V relative à leurs conventions matrimoniales (5).

2. *Ibid.*, n° 4565, 4582, 4702.

3. *La sentence arbitrale de G. Durand, évêque de Mende, qui établit le pariage de Rodez entre l'évêque et le comte, fut rendue le 31 mars 1317 (n. st.) avec le concours du sénéchal de Rouergue, de Pons d'Aumelas et de Robert de Roye, « commis et députés par le roi à la réformation de son domaine de Rouergue » (Bonafant-Uboldi, Comte et comté de Rodez, Rodez, 1885, in-16, p. 285).*

4. *Collection Doat*, 52, fol. 1-5. Cf. *Histoire générale de Languedoc*, IX, p. 377.

5. *Archives nationales*, JJ 53, n° 223, fol. 94 v.

Sources: Charles-Victor Langlois, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Tome 52, année 1891.

Top

Saint-André-de-Festes (11)

Saint-André-des-Festes

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Limoux - 11



Localisation: Domaine du Temple à Saint-André-des-Festes

Les Templiers possédaient des terres dans cette commune, la preuve en est donnée avec cette chartre: Cécile, vicomtesse et ses fils Roger de Béziers, Raimond de Trencavel et Bernard Aton, donnent à l'Ordre du Temple leurs terres de Besse au territoire de Saint-André-de-Festes en 1134, le 6 et 27 septembre.

Saint-André-des-Festes, hameau, section de la commune de Festes-et-Saint-André.

— Ancienne succursale du diocèse d'Alet, aujourd'hui annexe de Festes.

— Sactus Andreas de Festa, 1134 (Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Malte, Magrie, I.2)

— Ecclesia Sancti Andree de Bessa (du nom d'un masage voisin), 1347 (Archives Val., Collection)

— Saint-André, 26 feux, 1807 (Archives de l'Aude, M. Statistiques communale)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Top

Saint-Jean de Carrière (11)

Domaine du Temple de Saint-Jean de Carrière

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Capendu, Commune Barbéria - 11



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Jean de Carrière

1168, 4 octobre

Gaucelm (Gaucelmus), malade, remet à Dieu et aux frères de Saint-Jean de Carrière son âme et son corps, et leur donne une terre dans le terroir de Capendu, avec le consentement de ses frères.

1153, 2 juin

Aimeric, Guilhem Chabert (Xatberti), Arnaud de Barbaira et leurs familles, avec l'accord de Bernard de Carrière, ainsi que la fille de Pierre Raimond de Barbaira donnent en alleu à la milice du Temple l'église de Saint-Jean de Carrière, ses dépendances et tout ce qui est enfermé dans le périmètre délimité par des croix, à l'intérieur duquel les règles de la paix de Dieu seront en vigueur. Confirmation de l'évêque de Carcassonne.

1153, 4 juin

Bernard de Canet et ses fils donnent au Temple en alleu, sur la prière et avec l'accord de Bernard de Carrière, l'église de Saint-Jean de Carrière, ses dépendances et tout ce qui est compris dans le périmètre délimité par des croix, à l'intérieur duquel les règles de la paix de Dieu seront observées. Confirmation de l'évêque de Carcassonne.

1113, 25 mars-1114, 24 mars

— Notre-Dame de Lagrasse

Ermengau de Barbaira et sa famille, Guilhem Raimond et son frère donnent en alleu à Pierre Garin (Guarini), prieur de Saint-Jean de Carrière, et à ses clercs une part de leur« honneur » à Carrière, donation qu'ils consentent en la main de Bernard-Alton vicomte [de Carcassonne], de l'évêque d'Albi, du vicomte de Lautrec et d'autres nobles hommes. Bertrand et Etienne« Antias » se joignent aux premiers donateurs pour céder à Saint-Jean 4 sétérées de terre à« Stajols. »

1168 (n. st.), 9 décembre

Arnaud Bérenger donne aux frères du Temple de Saint-Jean de Carrière un champ, une pièce de vigne et sa part des quartes de« Sodora », le tout dans le terroir de Floure.

Le 9 décembre tombe un mardi en 1169, un lundi en 1168; l'acte semble donc avoir été daté selon le calcul pisan.

1135 (n. st.), 25 mars

Raimond de Villelaur et les siens donnent en alleu aux frères de Saint-Jean de Carrière deux sétérées de terre dans le terroir de Villelaur.

Le 25 mars (8 avant les calendes d'avril) tombant un lundi en 1135, cet acte a dû être daté en style pisan.

1133-1143, 19 mai

Guilhem Raimond et sa famille donnent à Saint-Jean de Carrière un bois situé dans le terroir de Barbaira.

Le scribe n'est connu que par cet acte; il ne faut sans doute pas le confondre avec Arnaldus capellanus, qui a rédigé, de façon assez différente, quatre actes en 1150 (A, 177 à 180). Parmi les témoins, Bernard de Canet apparaît dans de nombreux actes entre 1113 et 1153 (mais surtout, entre 1133 et 1138); Roger de Sobrancago, témoin en 1133 et 1143, est indiqué comme défunt en 1153 (A, 6)

Cartulaires des Templiers de Douzens, publiés par Pierre Gérard et Elisabeth Magnou, Paris 1965

Saint-Jean, ferme commune de Barbaria.

- Ancien prieuré donné aux Templiers de Douzens en 1153.
- Locum Sancti Johannis de Carreria, ...ecclesia, 1153 (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, 2e cartulaire de Douzens, n° 87)
- Sanctus Johannes Baptista quem vocant de Carrieria, XIIe siècle (Ibidem, n° 88)
- L'esglise de Saint Jean, 1641 (Archives de l'Aude, recherches diocèse de Carcassonne)
- Chemin de Saint-Jean, 1771 (Ibidem, E 3, pl 5)
- Saint-Jean, chapelle, 1781 (C. diocèse, III, 39)
- Saint-Jean de Carrière, 1539-1857 (Mah., I, 300)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Top

Saint-Michel (11)

Domaines du Temple à Saint-Michel, quartier de Carcassonne

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Carcassonne - 11



Localisation: Domaines du Temple à Saint-Michel, quartier de Carcassonne

1133, 1er avril

Roger de Béziers donne en franc alleu à Hugues Rigaud et à ses confrères du Temple, avec l'assentiment de ses barons, et avec l'accord de sa mère Cécile, vicomtesse de Carcassonne, et de ses frères Raimond Trencavel et Bernard, sa « villa » de Brucafel avec tout ce qu'il y possède, et une terre située dans le faubourg Saint-Michel de Carcassonne, où la milice pourra construire une « villa », y envoyer des hommes — à l'exception de ceux de Roger — sans qu'eux ou la terre soient soumis aux droits seigneuriaux.

Cet acte a été publié par le Marquis d'Albon dans le bullaire, Cartulaire général du Temple, n° LXIII, page 45.

Cette maison du Temple de Saint-Michel, fut fondée en 1132-1133, elle n'existe plus de nos jours. Ce quartier de la cité de Carcassonne, il fut complètement remanié au XVIIe siècle.

Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965

Top

Saint-Vincent de Carcassonne (11)

Domaine du Temple à Saint-Vincent de Carcassonne

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Carcassonne - 11



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Vincent de Carcassonne

Cette maison ou ces biens du Temple de Saint-Vincent, fut fondée en 1132-1133, elle n'existe plus de nos jours. Ce quartier de la cité de Carcassonne, il fut complètement détruit par Simon de Montfort.

1150, 22 août

« Dias » et sa famille accensent à la milice du Temple quatre terrains à bâtir situés dans leur condamine du bourg Saint-Vincent de Carcassonne, à charge du cens annuel de 4 sous ug,; Vacapte est de 20 sous ug. En cas de sous-accensement par le Temple, le nouveau cens qu'il fixerait lui appartiendrait, mais la nouvelle acapte serait partagée par moitié entre « Dias » et lui.

Publié: par le Marquis d'Albon, Cartulaire général de l'Ordre du Temple, n° DXCII, page 364.

1159 (n. st.), 12 janvier

Bernard de Pauligne et les siens vendent au Temple pour 25 sous ug. en monnaie octena un manse dans le faubourg Saint-Vincent de Carcassonne qu'ils tenaient de « Dias » et de son fils moyennant un cens annuel de 12 deniers ug., auquel restera soumise la milice. « Dias » et son fils confirment la vente.

1170

Pierre Riculphi et les siens abandonnent aux frères du Temple le manse qu'ils tenaient d'eux au faubourg Saint-Vincent de Carcassonne, et reçoivent 18 sous melg. pour cet abandon.

*Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff
- Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Cracassonne historique

— La Cité avait un châtelain ou gouverneur militaire avec une garnison bourgeoise de

mortes payes établie par Saint-Louis.

— Elle était entourée de deux faubourgs: Saint-Michel et Saint-Vincent.

— La ville basse fondée en 1247, après la démolition du bourg de la Cité, ne reçut le titre de ville qu'en 1582. (In Burgo Novo Carcassonensi, 1248, archives de l'Aude, G 77)

— La Cité comprenait six églises, dont Saint-Etienne, Saint-Vincent, Saint-Michel, qui disparurent avec les faubourgs.

— Dans la ville basse on construisit au XIIIe siècle les églises paroissiales de Saint-Michel et de Saint-Vincent.

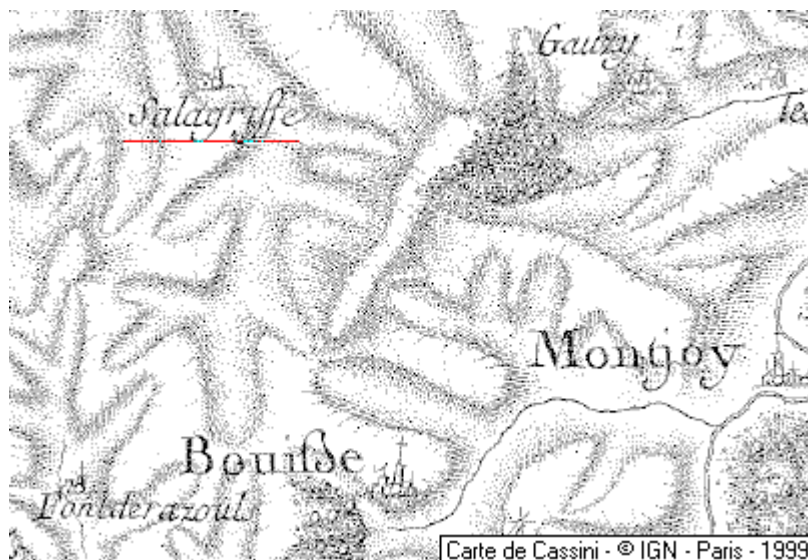
Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXCII.

Top

Sallegriffe (11)

Fief du Temple de Salegriffe

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Fabrezan, Commune: Bouisse - 11



Localisation: Fief du Temple de Salegriffe

Ancien fief des Templiers; « Honor in villa de Salaguifre, 1186. »

Archives de la Haute-Garonne, Archives de Malte, Archives de Douzens.

Autres noms en 1371-159 (Seragoufre), Salegriffe 1763.

Sources: Dictionnaire Topographique de l'Aude.

Serres (11)

Domaine du Temple de Serres

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Couiza - 11



Localisation: Domaine du Temple de Serres

Sur cette commune, les Templiers possédaient des biens en terres, vignes, dîmes, cens, et probablement des maisons.

Serres, commune du canton de Couiza.

—Eglise paroissiale dédiée ? Saint-Pierre, l'évêque d'Aleret en était le seigneur.

—Prepositus de Serris, 1283 (De Teule, page 43)

—Prepositura de Serris, 1347 (Archives Vaticane, collection)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.

Temple (Le) Aude (11)

Lieux Le Temple dans le département de l'Aude, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Le Temple

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Narbonne - 11

Temple (Le), sur la commune de Narbonne.

— Ancien hôpital des Templiers.

— Domus Militie Templi, in parrochia Sancti Sebastiani, 1263 (Doat, 56, folio 80)

Il n'y a plus aucune trace du nom Temple, était dans la ville de Narbonne

Les Templiers

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Bram, Commune: Fanjeaux - 11

Templiers (Les), sur la commune de Fanjeaux.

— Ancien fief de l'Ordre du Temple, au décimaire de Saint-Martin.

— Terra des Templiers, 1217 (Archives de l'Aude, H 340)

Il n'y a plus aucune trace du nom Temple

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXCII.

Top

Valseguier-Montolieu (11)

Domaine du Temple à Valséguier ou Montolieu

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Alzonne, Commune: Montolieu - 11



Localisation: Domaine du Temple à Valséguier

24 septembre 1168

Séguier de Peyriac, Payenne, et leurs familles, Pierre Séguier et son frère Hugues donnent aux frères de la milice tout ce qu'ils possédaient dans les terroirs de Valséguier

et de Mirailles et reçoivent du Temple pour ce don une aumône de 3 sous Ugonencos.

5 décembre 1168

Raimond Séguier approuve pour lui et sa postérité la donation faite par son père à la milice de son « honneur » de Valséguier, et reçoit d'elle pour cet abandon une aumône de deux setiers de froment.

17 décembre 1168

Hugues de Trèbes et les siens, Arnaud le Clerc, diacre, donnent aux frères de la milice les biens qu'ils possèdent dans le terroir de Valséguier, renoncent à « l'honneur » qu'ils revendiquaient d'eux dans le terroir de Mirailles et qu'ils avaient partagé par moitié avec leur cousine, et reçoivent du Temple une aumône de 12 sous Ugonencos, un muid et 2 setiers d'orge.

28 août 1169

Pierre Bérenger d'Arques, Amiel son frère, Bernard Rossel et leurs familles, Pierre Gilles (Gili), ses frères et sa soeur donnent en alleu au Temple le manse et cinq pièces de terre qu'ils possédaient dans le terroir de Valséguier, et reçoivent de lui une aumône de 55 sous ug.

28 août 1169

Ricsen (Ricsendis), fille de feu Bérenger d'Arques, et les siens donnent au Temple une pièce de terre appartenant au terroir de Valséguier, et reçoivent de lui une aumône de 5 sous ug.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens, publiés par Pierre Gérard et Elisabeth Magnou, Paris 1965

Montolieu, Canton: Alzonne - 11

— Montolieu, deux agglomérations, tantôt distinctes, tantôt confondues dans les documents, « la Villa Addarii et la Villa Sigarii », ont précédé l'abbaye et ont été le berceau du village actuel.

— Villa Vallis Sigerii, antequam castrum quod vocatur Montolieu acdificaretur, 1146 (Mah., I, 125)

— Montolieu dit autrement Valsigué, 1220-1289 (Bibliothèque de Carcassonne, manuscrit 9551, folio 260.)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCCXII.

Valsiguer, Valséguier, villa qui servi de berceau à l'abbaye et au village de Montolieu, et que les nouveaux éditeurs de l'Histoire de Languedoc (tome II, page 426) confondent avec Villalier.

— Villa Secarii seu Villa Alderii, 854 (Gallia Christiana, VI, c. 416)

— Sanctus Joannes de Valle Segario, 961 (H., L., V, paragraphe 111)

— In villa Allieiro..., Alderio..., Aldeir, 1011 (Mahul Alphonse, cartulaire de l'ancien diocèse de Carcassonne I, 80)

— Villa Vallisigerii, 1123 (Ibidem, I, 85)

— Valis Sicarii, 1194 (Ibidem, I, 87)

— Valséguier, 1677 (Comp., page 192)

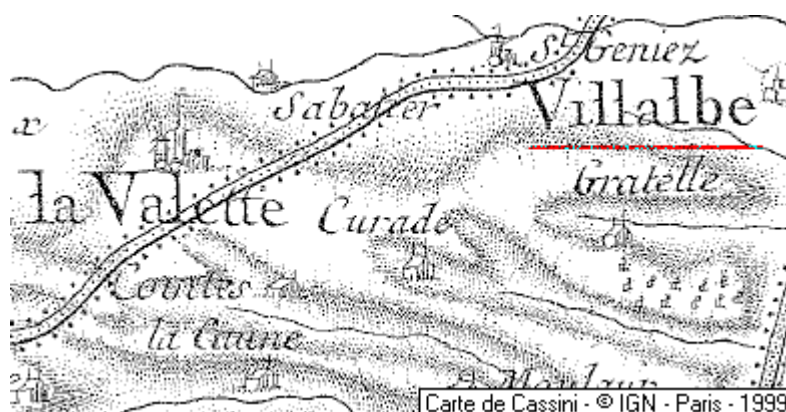
Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aude, rédigé par L'Abbé Sabarthès. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCXII.*

Top

Villalbe (11)

Domaine du Temple de Villalbe

Département: Aude, Arrondissement et Canton: Carcassonne, Commune: Lavalette - 11



Localisation: Domaine du Temple de Villalbe

1182, 3 novembre

Pierre d'Escau, avec l'accord de son fils, donne en alleu à la milice du Temple « l'honneur » qu'il possédait à Carcassonne et dans son terroir, au Mas, à Escau, à Palajanel, à Gaja, à Marseillens, à Serce, à Villa Panor et à Villalbe, c'est-à-dire tout ce qu'il y tenait à titre de droit ou de coutume.

Villalier (11)

Domaine du Temple de Villalier

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Conques-sur-Orbiel - 11



Localisation: Domaine du Temple de Villalier

1147 (n. st.), 21 mars

Pons Roger de Villalier et son frère donnent en alleu à la milice du Temple trois terres prises sur leur alleu situé dans le terroir de Caumont, le long de l'Orbiel, et reçoivent d'elle en aumône 100 sous ug. en monnaie octena.

Publié par le Marquis d'Albon dans le cartulaire général du Temple, page 273

1160 (n. st.), 21 janvier

La milice du Temple accense à Alazais (Aladaidis) et à ses enfants le manse sis dans le terroir de Villalier avec les moulins, et « l'honneur » du terroir de Caumont qu'ils tenaient d'elle ; étant spécifié que les terres ou vignes cultivées, les jardins et prés seraient soumis à la quarte, les terres défrichées au quint, les produits du manse au tiers, ceux des moulins à la quarte ; qu'ils donneraient un cens annuel de 12 deniers ug., et disposeraient de cet« honneur » selon les usages de Carcassonne. Ils ont versé une acapte de 12 deniers ug.

1162, 15 novembre

Pons Roger de Villalier, reconnaissant qu'il a donné naguère au Temple en alleu une terre située à Caumont, dans le terroir de Villalier, confirme à nouveau ce don pour lui et sa postérité, et jure d'être fidèle défenseur de la milice. Il reconnaît aussi qu'en considération de ses besoins celle-ci lui a fait un don« charitable » de deux setiers de froment et d'un setier d'orge.

Sources: *Cartulaires des Templiers de Douzens - Publiés par Gérard et Elisabeth Magnou, sous la direction de Philippe Wolff - Paris, Bibliothèque Nationale - 1965*

Top

Villefloure (11)

Domaine du Temple à Villefloure

Département: Aude, Arrondissement: Limoux, Canton: Saint-Hilaire - 11



Localisation: Domaine du Temple à Villefloure

1164 (n. st.), 20 janvier



Localisation: Domaine du Temple à Molières

Pierre de Villefloure donne en alleu aux frères du Temple un droit de-gîte pour trois chevaliers, dont il jouissait dans le manse et « l'honneur » de Bernard d'Escau.

1160, 25 juillet

Isarn, frère du Temple et fils de Laurette, établit avec son cousin Pierre de Capendu un accord au sujet de « l'honneur » qu'il avait hérité de sa mère et de son oncle dans les « villae » et terroirs de Molières, Villefloure et Licairac: Pierre le tiendra moyennant le versement au Temple d'un cens annuel d'un setier de froment et d'un setier d'orge; s'il ne donnait pas ce cens, Isarn le retiendrait sur les agriers de l'honneur.

Sources: Cartulaires des Templiers de Douzens, publiés par Pierre Gérard et Elisabeth Magnou, Paris 1965

Top

Villemagne (11)

Domaine du Temple de Villemagne

Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Castelnaudary - 11



Localisation: Domaine du Temple de Villemagne

Les Templiers n'avaient que quelques maigres terroirs de moindre importance à Villemagne.

1169, 25 février

Département: Aude, Arrondissement, Carcassonne, Canton: Trebes, Commune: Montlaur - 11



Localisation: Domaine du Temple de Domneuve

Bernard de Domneuve donne à la milice du Temple, avec le consentement de ses frères, de sa fille et de son gendre, son âme et son corps, « l'honneur » qu'il possédait dans la « villa » et le terroir de Domneuve et dans les terroirs du Lys et de Villemagne, un fief à Villedèze et tous ses autres droits.

Il n'y a pas à corriger le millésime, bien que l'acte soit antérieur au 25 mars. Il est sans doute daté en style pisan.

1146, 3 août

Séguier (Siguarius) de Barbaira et les siens donnent en alleu à Bernard « Gogencs »,